



Elaborer son projet de coopération transnationale et/ou interterritoriale

Guide méthodologique Fiches " Principes et méthodes "



Il est attendu des Groupes d'Action Locale (GAL) bénéficiaires de LEADER+ qu'ils mettent en œuvre une stratégie locale (Volet 1) et s'engagent dans des projets de coopération (volet 2).

L'Unité Nationale d'Animation LEADER+ (UNA) a pour mission de les soutenir dans leurs projets de coopération : en coordination avec les Réseaux Interrégionaux d'Animation (RIA), il s'agit, notamment, dans le cadre de la coopération interterritoriale ou transnationale de proposer des outils d'appui à la définition du besoin, à la recherche de partenaires, au montage de projets...

Parmi ces outils, l'UNA propose un guide de la coopération LEADER+ à la fois pédagogique et pratique, objet du présent ouvrage.

Il se compose de plusieurs documents :

GUIDE
MÉTHODOLOGIQUE

① **le Guide méthodologique** de la coopération LEADER+ réunissant des fiches " principes et méthodes " pour chacune des grandes étapes d'un projet de coopération. L'objet de ces fiches n'est évidemment pas de présenter LA méthode à suivre mais plutôt des propositions méthodologiques à adapter...

CARNET DE BORD

② **le Carnet de bord du projet de coopération** reprenant les questions clés, étape par étape, permettant aux représentants des territoires de suivre et de capitaliser l'état d'avancement de chaque projet,

CAHIER
RESSOURCES
INTERNET

③ **le Cahier Ressources Internet** présentant des articles Web, des textes de référence, des exemples et " modèles " susceptibles d'aider les territoires. Ces documents ressources sont cités à la fin des différentes fiches méthodologiques et accessibles en ligne sur : www.reseauloader.com, rubrique coopération.

Le travail réalisé s'est inspiré de guides méthodologiques existants:

- Deux ouvrages produits par l'Observatoire européen LEADER II/AEIDL :
 - **Coopération transnationale entre territoires ruraux : fiches méthodologiques. 1997**
 - **La coopération transnationale dans le cadre de LEADER II : " Leçons du passé, outils pour le futur ". 2001.**
- **Construire et conduire des partenariats européens, guide pratique.** RACINE, 1997.
- **Guide pratique du partenariat européen.** DATAR, 1997.
- **Le Guide EQUAL de la transnationalité.** Commission européenne, 2001.
- **Guide méthodologique de montage de projets de coopération.** Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, INTERREG III B. 2002.

Ce Guide est aussi le fruit des travaux d'un groupe de travail auquel ont participé : André BARRIERE (EUROPE 2000 consultants associés), Eléonore BECHAUX (FNPNR), Audrey BIGOURIE (LEADER France), Séverine BRESSAUD (UNA), Pascal BRIDE (ARPA), Séverine CASASAYAS (GAL Terres romanes en Pays Catalan), Mohamed CHAHID (RIA C+Soleader), Laurent DELCAYROU (UNA), Xavier DELMON (Unité d'animation LEADER+ de Belgique), Dorothee DUGUET (CNASEA), Olivier DULUCQ (UNADEL), Laëtitia FAURE (Région Rhône Alpes), Roland HAMEL (CNASEA), Philippe MACCLENAHAN (Synergies Environnement), Alexandra MAHE (DATAR), Jean-Louis MARGERIE (Consultant), Paul MIGNON (GAL Terres romanes en Pays Catalan), Chantal MOREAU (DATAR), Pierre POUSSARD (UNA), Richard VAUX (Consultant), Jean-Pierre VERCRUYSE (AEIDL) et Daniel WATHELET (Unité d'animation LEADER+ de Belgique).

Il a été rédigé par Séverine Bressaud, Pierre Poussard et Laurent Delcayrou et illustré par Etienne Koszul.

Sommaire du guide méthodologique

La coopération : une envie, un besoin !	5
7 bonnes raisons de coopérer !	6 - 7
Le projet de coopération LEADER+	8 - 19
<ul style="list-style-type: none"> ○ L'expérience de la coopération transnationale LEADER II ○ Quelques spécificités de la coopération LEADER+ ○ Les premiers projets de coopération LEADER+ 	<ul style="list-style-type: none"> 8 13 16
Fiche 1. Mobiliser les acteurs	20 - 21
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mesurer le degré d'ouverture du territoire ○ Constituer localement un groupe de travail ○ Communiquer sur la coopération 	<ul style="list-style-type: none"> 20 21
Fiche 2. Identifier des pistes de coopération	22 - 23
<ul style="list-style-type: none"> ○ Hiérarchiser les pistes existantes ○ Identifier des moyens pour la faisabilité du projet ○ Réaliser un " bilan Offre-Demande " sur les pistes de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> 22 23
Fiche 3. Rechercher un partenaire	24 - 27
<ul style="list-style-type: none"> ○ Avec qui coopérer ? ○ Préciser le profil de ses partenaires ○ Repérer ses partenaires ○ Répondre à une demande de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> 24 26 27
Fiche 4. La première rencontre et ses préparatifs	28 - 31
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bien préparer la rencontre ○ Veiller à son bon déroulement ○ Dresser le bilan ○ Coopération transnationale : aide de 3 000 euros pour passer " De l'idée au projet " 	<ul style="list-style-type: none"> 28 29 30
Fiche 5. Formaliser et valider le programme d'actions	32 - 33
<ul style="list-style-type: none"> ○ Concrétiser les ambitions communes ○ Elaborer le programme d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> 32 33
Fiche 6. Rechercher des moyens techniques et financiers	34 - 37
<ul style="list-style-type: none"> ○ Monter son dossier de financement ○ Conseils pour monter son dossier de financement ○ La sélection d'un projet de coopération ○ Elaborer et signer un accord de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> 34 35 36 37
Fiche 7. Mettre en œuvre et piloter l'action de coopération	38 - 41
<ul style="list-style-type: none"> ○ Conduire le projet de coopération ○ Coordonner le projet de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> 38 39
Fiche transversale 1. Evaluer le projet de coopération	42 - 43
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un dispositif d'évaluation ○ Communiquer sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> 42
Fiche transversale 2. Communiquer tout au long du programme	44 - 45
<ul style="list-style-type: none"> ○ Communiquer sur l'intérêt de la coopération ○ Communiquer pour avancer ○ Communiquer pour diffuser expériences et bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> 44 45

La coopération : une envie, un besoin !

A l'instar de l'intercommunalité, la coopération transnationale et interterritoriale s'imposera vite comme une condition de la compétitivité et du développement des territoires ruraux. Il est important que les territoires français s'y engagent sans tarder... et que les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER+ leur montrent la voie !

Il y a trente ans, certains pionniers lançaient les premières coopérations intercommunales de développement en zones rurales, inventant le concept de développement local. Aujourd'hui, l'intercommunalité est généralisée (Communauté de communes à fiscalité propre, TPU, Charte et contrat de Pays, Conseil de développement, etc.) et tout le monde tient pour une évidence que la coopération intercommunale constitue un facteur et une condition du développement des territoires ruraux.

Le parallèle avec la coopération interterritoriale et transnationale est bien réel. Le phénomène de mondialisation des échanges corrélé au développement incroyable des moyens de communication conduira les territoires ruraux à rechercher systématiquement à l'extérieur de nouveaux partenariats susceptibles de renforcer leur développement.

Aujourd'hui, le processus est lancé. Quelques territoires ruraux coopèrent déjà depuis une dizaine d'années. Ils ont dépassé les seuls objectifs d'ouverture et de solidarité pour considérer désormais leur coopération avec d'autres territoires comme une pratique de développement à part entière. De plus en plus de territoires suivent leurs traces encouragés par des soutiens nationaux (appui à la coopération décentralisée) ou européens (INTERREG, EQUAL, LEADER) ainsi que par l'évolution prévisible des politiques d'appui aux zones rurales après 2006.

Par définition, les territoires LEADER+ sont des espaces de coopération au service du développement. Leurs responsables doivent s'engager résolument dans la coopération interterritoriale et transnationale. En agissant ainsi, ils conforteront le développement de leurs territoires et les prépareront aux enjeux et exigences de demain¹. Enfin, ils joueront leur rôle de laboratoire du développement rural, propre à LEADER+. Car les innovations du programme en lien avec la coopération sont nombreuses : véritable action commune, élargissement géographique hors de l'UE et vers des territoires ruraux organisés selon l'approche LEADER, thèmes fédérateurs, dispositifs technique et financier d'appui à la coopération... autant d'éléments dont l'expérience fournira une mine d'enseignements utiles pour tous les acteurs du développement rural.

Relever le défi de la coopération LEADER+ nécessite envie et méthode, enthousiasme et savoir faire de la part des acteurs du programme. Puisse ce guide, fruit d'un travail collectif de plusieurs d'entre eux y contribuer.

Laurent Delcayrou

Chargé de mission " coopération " / UNA LEADER+

¹L'élargissement de l'Union européenne devrait se traduire, après 2006, par une baisse sensible des fonds structurels consacrés au développement des zones rurales en France. En revanche, il paraît acquis que la coopération (interrégionale et transnationale) constituera un axe majeur des futures politiques européennes.

²Voir la fiche ci-après " 7 bonnes raisons de coopérer ! "

7 bonnes raisons de coopérer !

Si la coopération devient aujourd'hui une dimension essentielle des stratégies de développement des territoires LEADER+, elle demeure un investissement humain et financier non négligeable pour les GAL français. Il est parfois difficile de convaincre certains responsables locaux de s'engager dans l'aventure. Si en dépit de votre motivation personnelle, vous recherchez toujours quelques arguments complémentaires... cette fiche est destinée à vous aider.

Pour prolonger et renforcer votre stratégie de développement territorial

OBJECTIFS



- Enrichir votre projet de territoire d'une dimension interterritoriale ou transnationale susceptible de conforter et de pérenniser les actions existantes
- Echanger sur de nouvelles expériences et identifier de nouvelles réponses aux enjeux de votre territoire
- Observer des expériences extérieures sur des thématiques préalablement identifiées (valorisation de produits, création de nouveaux services...)
- Sortir du contexte local habituel
 - Pour trouver de nouvelles idées

Pour accroître la valorisation de vos productions locales

OBJECTIFS



- Réaliser des économies d'échelle, mutualiser des moyens pour réduire certains coûts de production et/ou accéder à des technologies nouvelles
- Générer une masse critique pour se positionner sur un nouveau marché
- Tester l'exportabilité des certains produits locaux et structurer de nouvelles filières de production

Pour renforcer votre cohésion, votre identité et votre image

OBJECTIFS



- Mobiliser les différentes catégories d'acteurs locaux sur un nouveau positionnement " volontariste " du territoire vis-à-vis de l'extérieur
- Susciter de nouveaux partenariats locaux
- Communiquer en interne et en externe sur la coopération pour renforcer l'image et l'identité de votre territoire



Pour aller à la rencontre de l'autre, découvrir des manières de penser et d'agir autrement

- OBJECTIFS**
- Elargir la façon de penser et d'agir au-delà des limites de votre territoire
 - Se confronter à d'autres points de vue sur le développement et ainsi renouveler sa perception de son propre territoire
 - Susciter des synergies entre ceux ayant des pratiques et des " savoir-faire " et ceux qui n'en ont pas



Pour développer l'ouverture et la conscience européenne de votre territoire rural

- OBJECTIFS**
- Sensibiliser chaque habitant de votre territoire, par l'échange et par l'action, sur son appartenance à l'Union européenne
 - Prendre conscience à travers la coopération transnationale du positionnement et de la situation de son territoire rural au sein de l'Union européenne

Pour profiter du soutien important de LEADER+ en faveur de la coopération

- OBJECTIFS**
- Bénéficier des moyens financiers (40 millions d'euros pour les GAL français) réservés aux projets de coopération LEADER+ avant 2008 (LEADER+ est le seul programme à soutenir explicitement la coopération entre territoires ruraux)
 - Bénéficier de l'appui technique proposé par le réseau LEADER+ (outils et accompagnement de la part du prochain Observatoire des Territoires Ruraux -OTR-, de l'Unité Nationale d'Animation -UNA- et des Réseaux Interrégionaux d'Animation -RIA-)

Pour ne pas prendre de retard et préparer votre territoire aux enjeux de l'après 2006

- OBJECTIFS**
- Utiliser LEADER+ comme école de la coopération tant pour les territoires que pour les techniciens
 - Acquérir à votre tour, comme des centaines d'autres collectivités françaises engagées dans des programmes de coopération (coopération décentralisée et/ou INTERREG...) une expérience dans ce domaine
 - Se préparer à la " nouvelle donne " de l'action communautaire post 2006 : réduction de l'intervention pour le développement dans la plupart des régions de l'UE des 15, priorité désormais aux actions de coopération (en France, l'interrégionalité et au plan européen, INTERREG)

Le projet de coopération LEADER+

Définir un projet de coopération LEADER+ constitue un exercice à la fois simple et délicat. Simple car des processus de coopération entre territoires ruraux existent depuis près d'une vingtaine d'années : dans le cadre de LEADER I, de LEADER II, voire d'INTERREG ou (plus rarement) via la coopération décentralisée, des territoires ruraux français ont initié des démarches et des projets de coopération transnationale. Des exemples existent... et peuvent être présentés. Mais cette définition reste délicate car la coopération LEADER+ comporte des spécificités que seule l'expérience permettra de concrétiser en résultats et impacts concrets : coopération interterritoriale, exigence d'une action commune, dispositifs d'appui technique et financier, etc. Le succès des innovations LEADER+ en matière de coopération dépendra largement de la mobilisation des acteurs du programme, en particulier les responsables des GAL.

L'expérience de la coopération transnationale LEADER II

OBJECTIF

Prendre la mesure des acquis de l'expérience LEADER I et II en matière de coopération

Un travail important a été réalisé par l'Observatoire européen LEADER II pour analyser les premiers résultats de la coopération transnationale dans le cadre de l'initiative. Pour illustrer la nature des projets de coopération réalisables dans le cadre de LEADER, on peut reprendre des exemples de réalisation LEADER II.

La grande majorité des projets de coopération LEADER II analysés par l'Observatoire européen s'articule autour de 5 secteurs d'activités :

- le tourisme rural,
- les produits agricoles et agro-alimentaires,
- les technologies de l'information,
- le patrimoine et l'environnement,
- divers autres services.

Mais quel que soit le secteur, ce sont en général les premières phases du cycle des projets (conception de nouveaux produits et services / assistance technique aux producteurs-prestataires), et les activités de promotion conjointe, qui débouchent le plus rapidement sur des réalisations concrètes.



³ Consigné dans un dossier " La coopération transnationale dans le cadre de LEADER II ", mars 2001, Observatoire européen LEADER / AEIDL. Les informations présentées ci-après sont tirées de ce document.

Réalisations concrètes

Secteurs	Conception	Assistance Technique	Production	Promotion	Commercialisation
Tourisme	Conception d'une entreprise commune ou développement d'une image thématique commune. Mise en place de formations	Elaboration et promotion d'offres communes. Création d'un réseau actif	Développement des premières phases de nouveaux produits et services	Promotion conjointe	Créations d'offres communes : activités touristiques liées à l'agriculture et/ou au patrimoine
Produits agricoles et agro-alimentaires	Mise en place de formations Elaboration de programmes pilotes " sur le terrain " Conception de systèmes de gestion de la qualité	Amélioration de techniques et expérimentation de nouvelles méthodes agricoles Création d'un réseau actif	Mise au point de nouveaux produits Consolidation d'une offre existante	Promotion conjointe : <ul style="list-style-type: none"> ● sites internet ● vidéos ● dépliants ● logos et labels ● salons commerciaux 	Exploration de nouveaux débouchés
Technologies de l'information	Mise en place de formations Conception de logiciels	Conception d'outils marketing sur l'internet	Création de serveurs transnationaux	Promotion : <ul style="list-style-type: none"> ● CD Rom ● sites web ● liens avec d'autres sites 	
Environnement et patrimoine	Mise en place de formations Recherches conjointes sur des thèmes clés	Création d'un réseau actif	Inventaire des produits patrimoniaux	Promotion conjointe dans une certaine mesure : <ul style="list-style-type: none"> ● sites internet ● dépliants 	
Autres services	Comparaison du contenu et des méthodes de formation Conception de services adaptés à certaines catégories de population (personnes âgées...)				

Source : Observatoire européen LEADER II, 2000.

Quelques exemples concrets de projets de coopération LEADER II

● Développement en commun de formations adaptées dans le secteur de l'environnement

Plusieurs GAL allemands, finlandais, suédois et italiens, qui appuient des Centres d'éducation à l'environnement se sont associés dans un projet de coopération baptisé " ECONET " visant à mettre en réseau ces centres et à organiser des formations communes.

● Méthodes et systèmes de gestion de la qualité dans les secteurs agricole/agroalimentaire et touristique

" BIORED " et " CLUB BIORED " sont les labels d'un réseau télématique regroupant des territoires LEADER d'Espagne, du Portugal et d'Allemagne. L'objectif du réseau est de promouvoir des normes de qualité pour les produits locaux. Dans chaque territoire, le réseau soutient l'introduction des nouvelles technologies et la création d'un réseau intranet entre les associés du projet. Il facilite les relations et l'échange d'informations environnementales entre les acteurs publics et privés concernés par la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Les partenaires BIORED construisent ainsi une base de données archivant l'héritage naturel et culturel des territoires, tout en facilitant l'accès à d'autres bases de données, réseaux... présentant un intérêt pour le développement des territoires...

● Réalisations communes dans le secteur des nouvelles technologies

En 1997, quatre régions de l'Union Européenne (l'Andalousie, la Grèce occidentale, La région Rhône-Alpes et le Voralberg) ont mis en place un réseau Internet spécialisé dans la commercialisation de produits du terroir. Depuis le lancement de ce réseau, un grand nombre de territoires ruraux, notamment LEADER II, ont rejoint " Rural Market Place " (le marché rural), devenu un véritable label. Le projet de coopération LEADER II a consisté à mettre en place un serveur Internet commun (www.rmp.at), axé sur trois fonctions (information générale, relations d'entreprises à consommateur, relations entre entreprises) et expliquant notamment les processus de négociation en ligne, du paiement électronique, etc.).

● Production conjointe d'un nouveau produit à base de laine : le plaid

Le projet est conduit par des GAL espagnols et italiens qui cherchent à valoriser la laine produite par des races ovines autochtones dont la laine est trop épaisse pour un usage industriel classique. De nouveaux produits ont été envisagés pour valoriser cette laine : plaids, panneaux d'isolation écologique, tapisseries...). Mais les investissements nécessaires pour la recherche/développement, le renouvellement du design, la mise en marché, etc. étant d'un coût trop élevé pour chaque territoire seul, quatre territoires ont uni leurs efforts, se répartissant les responsabilités en fonction des compétences de chacun...

● Projets touristiques reposant sur une unité géographique

S'appuyer sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle et la Via Francigena pour explorer des méthodologies de valorisation des itinéraires touristique-religieux a fait l'objet d'une coopération entre GAL espagnols et italiens. L'élaboration d'un logo commun met en évidence le " jumelage " des deux territoires. Le logo intègre également les symboles du Conseil de l'Europe (qui a reconnu " itinéraires culturels européens " les deux parcours) et met en valeur l'unicité du produit. Un dépliant (en italien, anglais et espagnol) sert à la promotion groupée des deux itinéraires sur le marché européen...

— Outils promotionnels autour d'un thème ou d'un site géographique communs

- Vingt-cinq GAL italiens, un suédois et un allemand organisent la promotion commerciale de petites structures de tourisme rural au moyen d'une " bourse touristique " permanente sur l'Internet (RTN / Rural Tourism Network) (www.rural-tourismnet.com). L'outil vise à renforcer la présence des territoires sur les marchés internationaux, en adaptant la promotion aux besoins des structures locales, etc. La promotion de l'offre porte tant sur des séjours à forfait que sur des services individuels. Chaque territoire dispose d'une page d'accueil Web interactive facilitant la communication entre les prestataires adhérant à une charte de qualité.

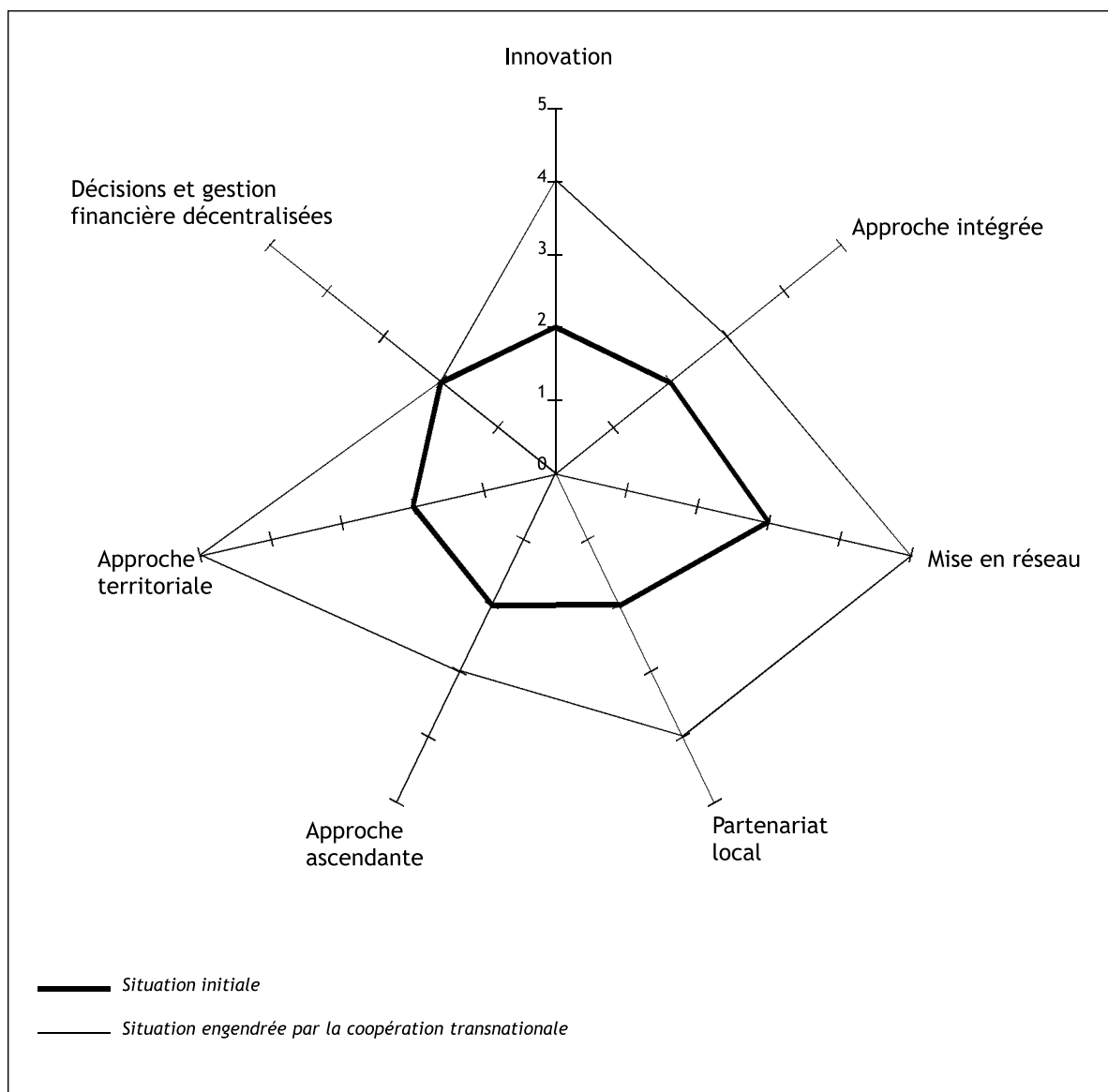
Les apports immatériels des projets de coopération LEADER II

- Une grande enquête de l'Observatoire européen LEADER II demandait aux représentants d'une sélection de projets de coopération d'évaluer l'impact de leur projet en fonction de chacune des 7 caractéristiques spécifiques de la démarche LEADER (approche territoriale, approche ascendante, partenariat local, développement intégré, innovation, gestion financière décentralisée, mise en réseau)⁴, tout en comparant les effets de la coopération sur l'équipe du projet, les actions de développement et la population des territoires partenaires.
- L'échantillon des projets étudiés met en évidence trois principaux niveaux sur lesquels la coopération a un impact significatif :
 - la **stratégie** (innovation, approche territoriale, développement intégré)
 - le **financement** (décisions et gestion financière décentralisées)
 - les **acteurs et la population** (partenariat, mise en réseau, approche ascendante)



⁴ Pour plus de détails, consulter le guide " Evaluer la valeur ajoutée de l'approche LEADER ", Observatoire européen LEADER/AEIDL, 1999 - Disponible à l'UNA

Exemple fictif de l'impact d'un projet de coopération transnationale en fonction des 7 spécificités de LEADER II



Source : Observatoire européen LEADER II, 2000.

Quelques spécificités de la coopération LEADER+

Nécessité d'une action commune !

- Un projet de coopération LEADER+ consiste à réaliser une action commune, si possible portée par une structure commune aux différents partenaires. Les visites-échanges (comme finalité du projet) ne sont pas considérées comme des actions communes. Elles ne sont donc pas éligibles au financement du volet 2 de l'Initiative. Les échanges et/ou transferts peuvent néanmoins être une forte composante de l'action commune exigée par l'Union européenne. Il existe plusieurs types de coopération⁵:

① La mise en commun des opérations locales



Le GAL du Gévaudan (valorisation des produits locaux) projette avec ses partenaires transnationaux de mettre en place des labels de qualité pour leurs produits locaux et de réaliser une promotion commune.



Le GAL Pays de Morlaix (utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies) et ses partenaires transnationaux souhaitent encourager les PME de leurs régions à développer leurs activités à l'échelle internationale.



Source : Observatoire européen LEADER II, 2000.

- La coopération implique la mise en commun, dans le cadre d'un seul projet, de plusieurs opérations locales dont chacune concerne un groupe LEADER+ particulier. L'objectif est de rechercher une synergie apportant aux opérations de chaque territoire une valeur ajoutée dont elles n'auraient pas bénéficié si elles avaient été mises en œuvre séparément. Dans ce cas :
- Il importe de préciser clairement entre partenaires et dans la demande de financement, ce que la coopération apporte de plus et les engagements donnés par chaque groupe LEADER+ (ou territoire organisé) qui garantissent la nature commune du projet. Le groupe LEADER+ désigné comme chef de file sur la base de l'accord de partenariat, assume une fonction de coordination et doit prendre les mesures nécessaires pour assurer une cohérence entre les diverses actions locales.
- Chaque groupe LEADER demande, via le chef de file, un financement au titre du volet "coopération" pour l'opération qui le concerne directement. Les dépenses prévues par chaque groupe LEADER peuvent être de montants différents.

Exemple de projet :

Plusieurs GAL décident de créer un service de réservation touristique. Ces services sont interconnectés pour élargir la gamme des services proposés. Chaque GAL assure le service qui le concerne ; un partenaire assure la coordination d'ensemble et le service commun.

⁵ Exemples issus de la Note d'orientation de la Commission européenne

② L'action commune n'impliquant pas une opération locale pour chaque partenaire

- Cette action peut se décomposer en plusieurs opérations et catégories de dépenses, réparties entre les partenaires sur la base d'un accord commun.

Chaque groupe LEADER demande un financement pour couvrir les dépenses dont il est responsable. Le groupe LEADER+ chef de file, sur la base de l'accord de partenariat, recueille les informations relatives à l'avancement du projet, coordonne l'ensemble des dépenses et suit les engagements faits par chaque partenaire.

Exemple de projet :

Plusieurs GAL lancent une série de produits ou de services qu'ils souhaitent promouvoir conjointement. Le budget relatif à la mesure promotionnelle comprend plusieurs catégories de dépenses : participation à des foires et expositions, organisation d'événements promotionnels et dépenses liées à l'organisation en général. Chaque GAL est responsable d'une de ces catégories.

Exemple de projet basé sur des actions locales

Niveau global

- ⇒ Echange de méthodologies
- ⇒ Recherche technologique commune (ex : prototypes)
- ⇒ Promotion commune (ex : création d'un site Internet)

Niveau local

Territoire 1

1. Mise à niveau des infrastructures
2. Formation des opérateurs (Volet 1 ou 2)

Niveau local

Territoire 2

1. Amélioration technologique du produit (Volet 1 ou 2)

Source : Observatoire européen LEADER II, 2000.

Les porteurs de projet de coopération LEADER+

Il convient de distinguer deux cas :

Premier cas : la procédure "de l'idée au projet" (dite des " 3 000 euros ")

Dans la mesure du possible, c'est le GAL qui produit la dépense et qui remet les factures à la Délégation régionale du CNASEA dont il dépend. Ainsi, si une association locale participe aux déplacements prévus, le GAL achète les billets des représentants de l'association et sera remboursé. Toutefois, d'autres " montages " sont possibles pour répondre aux besoins locaux. Leurs modalités de mise en œuvre sont proposées dans le Guide de procédure volet 2 édité par le CNASEA.

Deuxième cas : la mise en oeuvre de projets de coopération

Le GAL remet à l'autorité de gestion un projet global qui se décline en une fiche action pour chaque GAL français impliqué portant des dépenses. La mise en oeuvre de cette fiche action peut être assurée, comme pour le volet 1, opération par opération, par un opérateur unique ou plusieurs opérateurs différents de la structure porteuse du GAL. La programmation des différentes opérations se fait ensuite "normalement", c'est à dire avec les mêmes attendus que la programmation des opérations volet 1. Ainsi, si une entreprise met en place tout ou partie du projet, il convient de programmer en sa faveur et de respecter les taux d'intervention en faveur des entreprises.

La coopération transnationale ou interterritoriale avec tout " territoire rural organisé selon l'approche LEADER "

Sans détailler, à ce stade, précisément les conditions d'éligibilité et les modalités de coopération, il est à noter la possibilité de coopérer avec tout territoire rural français ou étranger (territoires issus des pays européens, des pays de l'EEE, des pays méditerranéens, des pays bénéficiant des programmes TACIS, PHARE...) sous réserve qu'il dispose d'une cohésion et d'une stratégie territoriale et d'un partenariat local organisé.

L'opportunité de telles coopérations reste une exclusivité du programme LEADER+ qui joue là pleinement son rôle de laboratoire en matière de développement territorial.

RESSOURCES À MOBILISER

Article web :

La coopération dans les autres programmes européens : INTERREG et EQUAL

Article web :

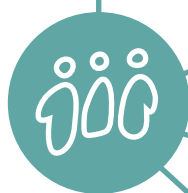
" Appui technique à la coopération : qui fait quoi ? ", Pilote n°2

Texte officiel :

Orientations pour la mise en oeuvre administrative des projets visant à une coopération entre zones rurales (action 2), Commission européenne

Procédure :

Guide de procédure volet 2, CNASEA



Les premiers projets de coopération LEADER+

Projets de coopération transnationale

Gestion durable des espaces forestiers et prévention des risques (CNS N°3 - 12/03)

GAL Lubéron-Lure (FR-PA04)

Partenaires : GAL Os ANCARES (ES)

Description du projet : Les territoires des deux GAL ont en commun une stratégie de développement basée essentiellement sur la valorisation des ressources naturelles. Forts de leurs similitudes et de leurs complémentarités potentielles, ils ont choisi de travailler sur un enjeu commun : la gestion durable des espaces forestiers et la prévention des risques.

Les objectifs principaux de leur projet de coopération sont :

- la mise au point d'une méthode innovante d'approche et de concertation sur les territoires ;
- la réalisation d'études préalables, des tests de bonnes pratiques sur des sites pilotes en matière de techniques d'exploitation, de prévention, d'information du public ;
- des actions de formation et de professionnalisation des acteurs afin de générer de nouveaux projets.

Le calendrier de réalisation du projet prévoit :

- Phase 1 : Diagnostic (janvier à mai 2004)
- Phase 2 : Définition d'un plan d'actions (juin à octobre 2004)
- Phase 3 : Mise en œuvre du Plan (novembre 2004 à octobre 2005)
- Phase 4 : Evaluation (novembre à décembre 2005).

FEOGA obtenu : 125 000 2

Contact : Jérôme LUCCIONI - jerome.luccioni@paysdehauteprovence.com

MAPPEMONDE (CNS N°4 - 03/04)

PNR Haut Jura (FR-FC01)

Partenaires : GAL Alto Bellunese (Italie)

Description du projet : Les deux GAL ont coopéré sous LEADER II dans le domaine de la lunetterie. Ils souhaitent insuffler une nouvelle dynamique transnationale commune pour mettre en valeur les richesses de leurs territoires et faire passer l'idée que l'environnement est un patrimoine à préserver. L'objectif principal de ce projet transnational vise à aider les acteurs d'un territoire (entreprises, les jeunes et la population locale...) à prendre conscience de la valeur environnementale d'un site local à l'échelle européenne.

Trois axes structurent ce projet :

- **Axe 1 - connaissance préalable des sites et des publics visés :** 7 opérations sont prévues pour améliorer les méthodes de connaissance et d'accueil touristique des territoires : 5 opérations concernent uniquement le GAL italien, le GAL français accompagnant le GAL dans cet apprentissage. Le GAL français s'impliquera dans des études conjointes d'évaluation du potentiel d'accueil d'un site et de connaissance des clientèles et de leurs fréquentations.
- **Axe 2 - équipements de sites :** 2 opérations seront mise en place : montage d'un audio guide et implantation d'une signalétique d'accueil sur 5 sites pour sensibiliser les populations locales et les touristes aux richesses environnementales
- **Axe 3 - sensibilisation et communication :** Les GAL souhaitent impliquer les enfants et jeunes des deux territoires pour élaborer une charte de bonne conduite d'utilisation des espaces naturels protégés. Des documents de communication (recueil cartographies et photographiques, cd-rom de capitalisation de l'expérience, film..) sont prévus.

FEOGA obtenu : 97 500 2

Contact : Philippe ANDLAUER - ph.andlauer@parc-haut-jura.fr

Projets de coopération interterritoriale

Défiraïd (CNS N°2 - 10/03)

GAL Pays Mellois (FR-PC02)

Partenaires : GAL Euradour (FR-MP 02)

Description du projet : Le projet consiste à favoriser la création d'événements pour les jeunes, organisés avec leur aide mais surtout encadrés par eux, afin de développer leur autonomie et leur sentiment d'appartenance au territoire. Deux manifestations sportives et culturelles sont prévues avant une ultime rencontre bilan. Les GAL coordonnent leurs actions autour de trois axes :

1. **Soutien aux initiatives des projets jeunes :** favoriser l'émergence de projets portés par les jeunes, les accompagner dans la mise en œuvre;
2. **Valorisation des actions jeunes :** créer des outils de communication, mutualiser les actions ;
3. **Développement d'une dynamique jeunesse sur le territoire :** favoriser l'accès des jeunes à des activités et animations, permettre un encadrement de qualité, contribuer à les responsabiliser en développant les démarches participatives et citoyennes ;
4. **Développement des pratiques d'échanges inter-territoires :** favoriser la découverte, contribuer à l'apprentissage des échanges.

Selon le GAL du Pays Mellois, " le projet n'est donc pas du tout une fin en soi. Il est conçu au contraire comme un déclencheur, un catalyseur pour la naissance de projets particuliers entre jeunes et entre structures d'animation jeunesse des deux territoires. "

FEOGA obtenu : 47 000 2

Contact : Jean-Marc NADAL - jm.nadal@paysmellois.org

Visio-guichet (CNS N°2 - 10/03 et CNS N°3 - 12/03 pour une rallonge européenne)

GAL Trégor Goëlo (FR-BR13)

Partenaires : GAL Espace Cévennes (FR-LR02) et GAL du Pays de St Brieuc Sud (FR-BR11)

Description du projet : Le projet interterritorial cherche à offrir aux habitants des services de proximité (CPAM, ASSEDIC, CAF...), qu'ils n'ont pas l'habitude d'obtenir du fait de leur isolement. Ce projet vise à recouvrer une compétitivité sociale des territoires ruraux par un repositionnement des services de proximité efficaces, par l'usage des TIC. Les TIC offrent en effet des opportunités nouvelles facilitant l'accès aux services pour tout public en mutualisant des équipements, et en optimisant les conditions de leur succès par des actions communes. Quatre finalités :

1. l'expérimentation d'un équipement pilote visant les services aux populations par l'accès aux télé services et aux télé procédures en milieu rural ;
2. l'amélioration de la proximité et le développement de la qualité des services auprès de la population et des allocataires, sans alourdir les infrastructures d'accueil existantes par le développement de la pratique du télé service ;
3. la modification de l'environnement socio-économique, l'amélioration de la circulation de l'information par le biais des nouvelles technologies, en facilitant l'accès aux populations les plus défavorisées, isolées avec des moyens de mobilité restreints ;
4. le soutien aux démarches de recherche, de développement technologique et d'innovation pour des actions collectives et individuelles des territoires.

FEOGA obtenu : 149 963 2

(dérogation accordée pour un allongement de l'enveloppe au second passage)

Contact : Veronique PANAYOTY - veronique.panayoty@paystregorgoelo.com

Développement des activités de découverte créatrices d'emploi sur les massifs Velay-Vivarais (CNS N°3 - 12/03)

GAL Monts et Montagne d'Ardèche (FR-RA05)

Partenaires : GAL Fleuves et Volcans (FR-AU07)

Description du projet : Les territoires des deux GAL partenaires sont limitrophes et se partagent le massif du Mézenc. Ces deux GAL ont en commun le thème fédérateur " accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises ". Le projet de coopération interterritoriale consiste à développer les activités de valorisation des ressources patrimoniales sur le territoire commun autour de trois grands axes :

- 1. **Valorisation des thématiques porteuses à développer sur ces massifs :** topoguide de randonnée interterritorial, animations " eau " et " élevage " ;
- 2. **Mise en réseau, échanges entre professionnels en vue de développer des produits communs :** formation-développement pour les offices de tourisme et syndicats d'initiative, animation d'un réseau de professionnels du tourisme : échanges inter-territoriaux entre professionnels de mêmes filières, élaboration de produits communs ;
- 3. **Etudes prospectives pour le maintien et la création d'activités :** sur les potentialités de création d'activités liées à la valorisation du patrimoine religieux, sur les besoins et perspectives de fonctionnement des sites ouverts au public. Un programme d'actions précises sera réalisé entre 2003 et 2005, pour un coût total de 198 600 euros. Elles sont portées par des associations locales dont le périmètre d'intervention correspond au Mézenc ou des EPCI des territoires des deux GAL. Le Mézenc fait l'objet d'une candidature au programme LIFE III dont les actions ont été coordonnées avec celles présentées ici.

FEOGA obtenu : 99 300 2

Contact : Elisa JAFFRENNOU - leader+anim@parc-monts-ardeche.fr

Valorisation économique, culturelle, paysagère et patrimoniale de l'olivier (CNS N°3 - 12/03)

GAL Terres Romanes (FR-LR03)

Partenaires : GAL Pyrénées Méditerranée (FR-LR06)

Description du projet : Le projet déposé par ces deux GAL voisins a pour objectif de relancer la filière oléicole, véritable patrimoine naturel laissé à l'abandon. Cela implique la création d'un produit de qualité spécifique à leurs territoires et issu d'une culture traditionnelle, et la mise en relation des acteurs des deux territoires, qu'ils soient publics et privés.

Une association a été créée afin de mettre en œuvre des objectifs communs :

- 1. Réhabiliter des vergers laissés à l'abandon et la remise en culture des parcelles de garigue ;
- 2. Elaborer en commun un produit qui fasse référence à une identité territoriale forte et satisfasse les attentes des consommateurs locaux et de passage ;
- 3. Valoriser la culture de l'olivier et l'engagement dans une démarche de reconnaissance de qualité.

FEOGA obtenu : 100 000 2

Contact : Séverine CASASAYAS - leader.terresromanes@tiscalif.fr

La Route des écrivains et du bien-vivre (CNS N°4 - 12/03)

GAL Pays Vendômois (FR-CE04)

Partenaires : GAL Pays du Chinonais (FR-CE06) et GAL Pays Loire Nature (FR-CE10)

Description du projet : Les 3 GAL partenaires (territoires contigus) souhaitent mettre en œuvre une route commune de découverte des écrivains et de l'écriture, par des liaisons entre lieux historiques animés. " La Route des écrivains et du bien-vivre " répond ainsi à plusieurs objectifs :

- créer un lien géographique, culturel et touristique entre les vallées du Loir et de la Loire ;
- mettre en valeur des patrimoines et produits locaux des territoires traversés autour de la thématique de l'écriture et des écrivains ;
- développer une promotion commune des sites, des acteurs et des produits.
Chaque territoire possède des maisons d'écrivains (Ronsard, Balzac, Rabelais...). Leur valorisation dans le cadre de la route orchestrera une nouvelle approche du tourisme grâce à une production artistique contemporaine, autour d'animations itinérantes.

Ce projet correspond a une première phase pour initier le chemin de Ronsard, déployer des outils de communication et de promotion de La Route et créer des animations artistiques et culturelles, et de mettre en place une coordination globale. La promotion des sites, des acteurs et des produits est prévue grâce à une animation commune. De nombreux outils sont prévus : site Internet, guide touristique, livres...

FEOGA obtenu : 85 400 2

Contact : Olivier BRAGONI - syndicatmixte@paysvendomois.org

Avant de vous lancer dans la coopération, il est important d'identifier les acteurs du territoire ouverts sur l'extérieur pour les impliquer dans la démarche de coopération LEADER+ et profiter de leur expérience et réseaux. Vous trouverez dans cette fiche les indications concernant les premiers pas du projet de coopération.



Mesurer le degré d'ouverture du territoire



OBJECTIFS

● Identifier les acteurs susceptibles de s'impliquer dans la coopération

● Analyser les expériences de coopération passées ou en cours sur le territoire

- Organiser une relecture collective (avec les élus) du diagnostic et de la stratégie du territoire (volet 1) pour recenser les enjeux et objectifs de développement méritant d'être traités à travers des partenariats extérieurs.
- Réaliser un audit " ouverture du territoire " qui permet d'identifier :
 - Quels sont les acteurs du territoire (collectivités locales, associations, ONG...) déjà engagés dans des coopérations ?
 - Qui sont les partenaires hors du territoire ? Quelle est la nature de ces relations avec l'extérieur (partenariat entre régions, départements, jumelages, échanges scolaires...).
 - Quel bilan rapide peut-on tirer des démarches antérieures de coopération sur le territoire ?
 - Comment la coopération peut-elle conforter le développement du territoire ? etc.

Cette étape vous permettra de répertorier les ressources humaines et financières mobilisables pour soutenir la coopération et montrera que le territoire est probablement déjà ouvert sur l'extérieur !


Ce travail peut être confié à un technicien du GAL⁷ ou à un intervenant extérieur. Dans tous les cas, cet audit devra faire l'objet d'un cahier des charges précis validé par le GAL ou le groupe de travail " coopération " ad hoc.

Le projet de coopération engagé par le GAL Calades et Senteurs est issu initialement d'une volonté de coordonner les différentes initiatives locales autour des sentiers d'art et des résidences d'artistes. Pour mettre en œuvre ce projet, le GAL s'est basé sur un partenariat déjà existant dans le domaine culturel entre une association locale et une association belge. Le GAL Calades et Senteurs a alors contacté le GAL belge du territoire concerné pour formaliser le projet. Aujourd'hui le dossier "3 000 euros" de ce projet de coopération autour de résidences d'artistes et du concept de Land Art a été accepté, le projet se poursuit...

Contact : Anouck VALOIS, caladesetsenteurs@wanadoo.fr

⁷ avec l'appui du référent " coopération " de son RIA (Réseau Interrégional d'Animation LEADER+)

Constituer localement un groupe de travail

- 
Mobiliser les ressources humaines pour lancer le projet de coopération
- Permettre une réflexion stratégique qui intègre les opérations non LEADER**


OBJECTIFS

Ce groupe de travail " coopération " aura plusieurs missions : informer sur les possibilités et les expériences réussies, analyser les enjeux de développement à aborder selon un partenariat élargi, " aller chercher " les projets, proposer des pistes de coopération, les formaliser, définir et suivre les différentes phases du processus de coopération.

Ce groupe peut être créé avant ou après le lancement de l'audit " Ouverture du territoire ". Il rassemble les principaux acteurs du territoire intéressés par la coopération. Il doit associer des décideurs (membres du GAL) pour ne pas risquer une coupure avec le GAL mais aussi des techniciens (porteurs de projet, animateurs, techniciens) pour faire progresser le projet. Au moins un élu doit être mobilisé et impliqué dans la coopération !

 Attention à ce que l'autonomie relative de ce groupe n'entraîne pas une déconnexion des projets de coopération avec la stratégie locale !

Communiquer sur la coopération

- 
Sensibiliser les acteurs du territoire (y compris les co-financeurs à la coopération)
- Identifier des porteurs de projets potentiels**
- Convaincre un petit groupe d'acteurs de la valeur ajoutée de la coopération**

OBJECTIFS

Créer des supports de communication pour sensibiliser les acteurs et les co-financeurs, avec l'appui des Réseaux Interrégionaux d'Animation (RIA) et de l'UNA : présentation simple et pédagogique de la coopération (Quelle valeur ajoutée pour le développement de votre territoire ?). Cet outil peut être sous la forme d'une plaquette " papier " et d'une présentation PowerPoint.

Utiliser les sites Internet de coopération pour chercher de l'information et recenser par écrit les structures qui ont déjà des contacts avec l'extérieur.

Jérôme Luccioni du GAL Lubéron-Lure se souvient de l'origine de son projet de coopération : " Les échanges entre le GAL Lubéron Lure et le GAL espagnol Red Rural de desarrollo Ancares datent de la mise en œuvre du Programme LEADER I ; à l'époque, un élu de notre territoire avait rencontré le Président du GAL Os Ancares qui avait alors fait des offres de coopération. Ce n'est qu'au début de 2003, à l'occasion du démarrage effectif du Programme en Lubéron-Lure, que les contacts ont été réactivés, et que la volonté de chacun a pu trouver une traduction dans le cadre de ce projet de coopération.

La **motivation initiale** est venue des collègues espagnols : nous avons reçu plusieurs sollicitations de leur part, par courriers, mails, nous proposant un certain nombre de pistes sur des thématiques diverses. Opérationnelle depuis janvier 2003, l'équipe technique du GAL Lubéron Lure était alors particulièrement mobilisée sur le volet 1 et n'avait dans un premier temps pas donné de suite concrète à ces sollicitations. La visite chez nous début septembre 2003 d'une technicienne espagnole assurant l'assistance technique pour le GAL OS Ancares et faisant le lien entre nos 2 équipes a permis de définir un projet commun."

Contact: Jérôme LUCCIONI, jerome.luccioni@paysdehauteprovence.com

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Rapide bilan des expériences de coopération
- Connaissance des acteurs du territoire engagés dans des partenariats extérieurs
- Première réflexion sur la valeur ajoutée possible de la coopération pour le développement du territoire
- Envie de coopérer de plusieurs acteurs locaux (élus et non élus)

RESSOURCES À MOBILISER

- Article Web : PowerPoint de présentation du volet 2 coopération LEADER+
- Article Web : PowerPoint de présentation du Guide coopération
- Article Web : 7 bonnes raisons de coopérer

Identifier des pistes de coopération

Vous avez envie de vous lancer dans la coopération, un premier groupe d'acteurs dynamiques de votre territoire est motivé... mais vous manquez d'expériences, de temps et de repères... Cette fiche est conçue pour vous aider : Comment lancer ce projet de coopération ? Quels moyens mettre en œuvre pour faciliter l'émergence et la sélection des pistes de coopération ?



Hiérarchiser les pistes existantes



OBJECTIFS

- Identifier et sélectionner des premières pistes de coopération
- Approfondir les idées de coopération identifiées

L'audit " Ouverture du territoire " recense localement les idées/pistes de coopération identifiées par le GAL ou le groupe "Coopération" susceptibles d'être :

- poursuivies et approfondies en 2004-2008 dans le cadre d'autres programmes européens (ex : INTERREG),
- montées de toute pièce dans le cadre de LEADER+.

Les priorités de coopération pour 2004-2008, les objectifs et les premières orientations doivent être formalisées par écrit ; ces éléments seront nécessaires à la recherche de vos partenaires et au montage de vos projets.

Identifier des moyens pour la faisabilité du projet



OBJECTIF

Evaluer les moyens nécessaires à la coopération

- Préciser les ressources financières, techniques et humaines pouvant être affectées localement à la coopération avant même de chercher des partenaires. Ces informations détermineront l'envergure du projet de coopération.
- Définir un premier calendrier pour l'approfondissement de chaque piste de projet de coopération et pour inscrire dans le temps les différentes étapes du(es) projet(s) envisagé(s). Ce travail permettra de se lancer plus rapidement dans la phase opérationnelle.
- Mettre en place une communication locale " ciblée " sur les idées/pistes de coopération retenues afin de sensibiliser l'ensemble des " forces vives " du territoire et susciter l'émergence de porteurs de projet potentiels.

Réaliser un " bilan Offre-Demande " sur les pistes de coopération



Communiquer, auprès de tous les porteurs de projets potentiels, les envies et besoins (pistes) de coopération du territoire

- Réaliser avec les porteurs de projet et/ou d'idées identifiés un "bilan Offre-Demande" pour analyser ce qu'il recherchent et ce qu'ils sont susceptibles d'apporter au territoire dans ce projet de coopération.
- S'assurer auprès des porteurs d'idées et de projets que leurs projets de coopération relèvent bien d'une logique "gagnant-gagnant" : intérêt pour le porteur de projet, valeur ajoutée et cohérence avec la stratégie du territoire.
- Communiquer sur les pistes de coopération du territoire en élaborant différentes présentations pour :
 - l'ensemble des acteurs et décideurs du territoire,
 - les porteurs de projets potentiels,
 - les partenaires potentiels.

A ce stade, il s'agit d'une communication synthétique sur le territoire, sur le thème du projet de coopération, les critères de recherche et de sélection des partenaires, le contexte local (administratif, porteur du GAL, juridique...).

Le GAL Terres Romanes en Pays Catalan a choisi l'oléiculture comme thème de coopération ; car l'activité bénéficie :

- d'un passé glorieux,
- d'un regain vigoureux,
- d'un potentiel protéiforme important.

L'état des lieux a fait ressortir :

- l'intérêt pour l'activité agricole de la production à la transformation,
- l'intérêt croissant des amateurs,
- l'intérêt pour l'aspect paysager et la défense contre les incendies en région méditerranéenne,
- le potentiel de développement, notamment touristique.

La confrontation de ces constats a permis au GAL de trouver le thème de coopération.

Contact : Paul MIGNON et Séverine CASASAYAS - pays66500@libertysurf.fr

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE



- Audit "Ouverture du territoire"
- Noyau dur d'acteurs mobilisés autour de la coopération
- Bilan "Offre-Demande" avec les porteurs de projets/d'idées
- Premier échéancier des étapes du projet
- Identification des ressources humaines et financières disponibles

RESSOURCES A MOBILISER



- Outils : fiche annonce de coopération

Vous avez identifié des pistes de coopération et des porteurs de projet potentiels ; il vous reste à trouver le(s) partenaire(s) pour mener à bien le projet. Avec qui est-il possible de coopérer ? Où trouver le partenaire " idéal " ? Comment le choisir ?

Avec qui coopérer ?

Un GAL LEADER+ peut s'engager dans une coopération avec un territoire français et européen, bénéficiaire de l'initiative LEADER+ ou non. Ce dernier doit être organisé selon l'approche LEADER, c'est à dire répondre aux critères suivants :

- un caractère rural,
- une cohésion territoriale,
- une mobilisation et une participation d'acteurs publics et privés à un projet concernant l'ensemble du territoire,
- une stratégie de développement intégrée et pluriannuelle.

Les champs géographiques des partenaires potentiels sont les suivants :



Coopération interterritoriale

- un ou plusieurs GAL LEADER+ français (du même thème fédérateur ou non)
- un ou plusieurs territoires ruraux français organisés suivant la logique LEADER+ (ex : Pays, Parc naturel régional, ex-LEADER I et II)

Attention !

La coopération interterritoriale ne doit pas servir à étendre le périmètre d'un territoire LEADER+.⁸

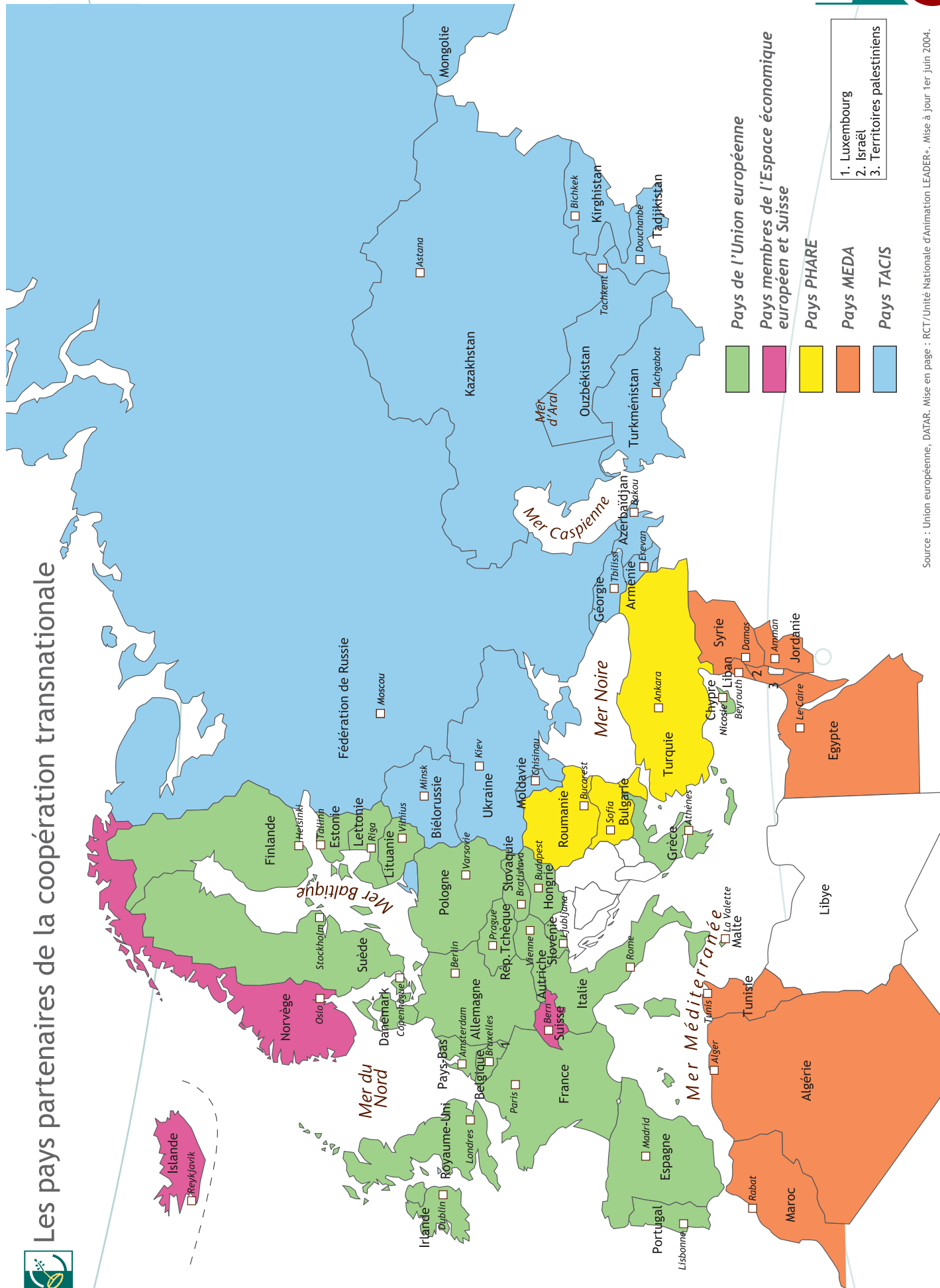
Coopération transnationale

- un ou plusieurs GAL LEADER+ d'un Etat membre
- un ou plusieurs territoires d'un ou plusieurs Etat(s) membre(s) organisé(s) suivant l'approche LEADER
- un ou plusieurs territoires des pays membres de l'Espace Economique Européen (Les 25 pays de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège)
- un ou plusieurs territoires de la Suisse
- un ou plusieurs territoires organisés selon l'approche LEADER situés dans un ou plusieurs pays éligibles au programme MEDA, TACIS ou PHARE
NB : un ou plusieurs territoires français LEADER ou non peuvent être associés au projet



Un territoire LEADER peut monter un projet de coopération avec un partenaire n'ayant pas choisi d'articuler sa stratégie locale autour du même thème fédérateur. Il convient dans tous les cas de démontrer que le projet de coopération proposé vient prolonger la stratégie développée dans le cadre du volet 1.

⁸ Guide de procédure Volet 2, CNASEA : " Ne sont pas considérées comme des actions de coopération les opérations présentées par un GAL LEADER+ et le pays auquel il est rattaché ou les autres structures organisées opérant sur la même zone (que le territoire recouvert par ces structures soit plus large ou moins large que le territoire du GAL) ".



Préciser le profil de ses partenaires

Définir le type de partenaire(s) recherché(s)

Choisir un partenaire implique de se doter de critères :

- enjeux et caractéristiques (physiques, historiques, types d'activités etc.) du territoire des partenaires;
- type de partenaires recherchés (expérience, savoir-faire déterminés);
- apport respectif de chaque partenaire (transfert d'innovation, élaboration de produits en commun, etc.);
- autres critères de sélection : proximité, complémentarité des approches, forme juridique, langue, capacité à mobiliser les acteurs, relations inter-personnelles, etc.).

Ne pas prédéterminer le nombre de partenaires : même si la coopération à deux apparaît plus aisée à mener, elle ne suffit pas toujours pour trouver des solutions aux questions posées. Un partenariat entre 3 ou 4 territoires semble souvent optimum : dynamisme assuré, diversité des propositions, même si elle peut engendrer certaines difficultés d'incompréhension. Le nombre de partenaires se fixe plutôt en fonction de vos objectifs.

La procédure du volet " c oopération LEADER+ " donne la possibilité d'accueillir de nouveaux partenaires en cours de projet.

Viviane AILLOUD témoigne de l'expérience de son GAL dans la recherche de partenaires et des difficultés rencontrées :

" Notre GAL a essayé d'exprimer les questions possibles sur lesquelles coopérer et est parti en recherche de partenaires (sites Internet et messagerie pour les GAL étrangers et repérage de problématiques pour les français).

Aujourd'hui, aucun contact avec les GAL transnationaux car les échanges sont difficiles (le mail n'est apparemment pas un bon vecteur de recherche !! les GAL ne répondent même pas aux messageries même pour signaler qu'ils ne sont pas intéressés).

Des contacts fructueux ont été possibles avec les GAL français grâce aux réunions nationales de l'UNA (Vendôme et Lyon notamment) et aux réunions du réseau régional PACA. Deux dossiers sont en cours.

Contact : Viviane AILLOUD - cbe-dracbuechdurance@wanadoo.fr

Repérer ses partenaires

S'organiser pour prospecter et trouver des partenaires potentiels

- Déterminer les ressources humaines disponibles pour la recherche de partenaires " coopération " et se répartir les tâches : prise de contacts, recherche et choix des partenaires, coordination du travail, définition d'un premier échéancier. Ces tâches peuvent relever des fonctions du groupe de travail mis en place.
- Rédiger une annonce coopération, aidant à la formalisation du projet, et l'insérer sur la base de recherche de partenaires de l'UNA pour la coopération interterritoriale (www.reseualeader.com) et sur la base de recherche de partenaires européens (www.leaderplus.org).
- Utiliser les différents réseaux et outils pour trouver ses partenaires :
 - les séminaires aux échelles interrégionale, nationale et européenne
 - l'Observatoire des Territoires Ruraux et les UNA étrangères via l'UNA française.
 - les Réseaux Interrégionaux d'Animation
 - les réseaux locaux, régionaux et nationaux (collectivités, ONG, réseaux thématiques...)
 - les réseaux identifiés lors de votre audit " Ouverture du territoire "
 - les bases de recherche de partenaires sur le site de l'UNA pour la coopération interterritoriale (www.reseualeader.com), sur le site européen (www.leaderplus.org) pour la coopération transnationale et l'Observatoire des Territoires Ruraux.



Le GAL Pays de Puisaye-Forterre rappelle les facteurs de réussite pour la recherche de partenaires :

- 1) Clarté des objectifs de coopération : coopération d'objectifs et non de moyens)
- 2) Un projet partenarial concret et pragmatique : implication des structures diversifiées
 - une école de musique (expériences antérieures, professeurs formés aux actions de sensibilisation, à la constitution de groupes amateurs, intégrée dans un schéma départemental...),
 - des association de diffusion,
 - des ensembles de pratiques amateur,
 - de nombreux compositeurs.
- 3) Présence à des séminaires européens : nous avons repérés des partenaires lors d'un séminaire en Suède (Intryck Hälsingland) et en Pologne-République tchèque (grâce à l'appui et au réseau du Conseil régional de Bourgogne).
- 4) Un échéancier de réalisation pertinent et partagé


Contact : Thierry BOUCHIER - cdpf@wanadoo.fr

Répondre à une demande de coopération



Répondre à une demande de coopération (parvenue au territoire directement ou pas)

- Répondre quoi qu'il arrive, à toute demande de coopération adressée directement à son territoire. Rien n'est pire que l'absence de réponse pour les GAL en recherche active de partenaires de coopération.
- Faire un tri éventuel en vérifiant la fiabilité et l'état d'avancement des projets de coopération, objets de la demande, en se rapprochant par exemple de l'UNA et de son RIA pour obtenir des informations complémentaires sur tel ou tel porteur de projet.
- Mobiliser un petit groupe de travail (membres du GAL et acteurs locaux) pour examiner la demande de coopération.
- Confronter les expériences respectives de chaque partenaire potentiel sur le thème de la coopération pour voir les points divergents, convergents et/ou complémentaires. Si les complémentarités n'étaient pas avérées, il serait alors beaucoup plus raisonnable de renoncer au projet.

 **A noter :** Répondre favorablement à une demande de coopération nécessite un minimum de concertation et de réflexion préalable au niveau du territoire. Il est important pour tous les GAL de réfléchir sans tarder à la valeur ajoutée attendue d'une coopération au service du développement du territoire.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Définition du profil de(s) partenaire(s) souhaité(s) à partir des objectifs de la coopération
- Identification de partenaires possibles
- Elaboration d'une fiche de présentation du territoire et du thème du projet de coopération

RESSOURCES À MOBILISER

- Outils : carte " Les pays partenaires de la coopération transnationale "
- Outils : carte et coordonnées des GAL LEADER+
- Outils : contacts de la coopération décentralisée en France
- Outils : fiches Pays UE - MEDA - PHARE (version française et anglaise)
- Outils : bases de données de recherche de partenaires sur www.reseualeader.com
- Outils : répertoire des territoires LEADER+

La première rencontre et ses préparatifs

Vous avez identifié la/les thématique(s) de votre projet de coopération ainsi que votre/vos partenaire(s) éventuel(s)... Il s'agit maintenant d'entrer dans la phase opérationnelle de votre projet, de construire et de concrétiser votre partenariat. L'organisation d'une première rencontre est un moment crucial. Elle représente le lancement officiel de l'action de coopération et implique un travail préliminaire entre les différents partenaires. Que faire pour que cette première rencontre soit réussie et constructive ?



Bien préparer la rencontre



● **Travailler en amont avec le(s) partenaire(s) : échanger sur la situation et les enjeux respectifs des territoires, sur les premières grandes lignes du projet...**

● **Préparer la première rencontre : programme détaillé, organisation logistique, liste des invités...**

- Instaurer une communication régulière à distance avec le(s) partenaire(s) : nombreux contacts mails et téléphoniques pour améliorer la connaissance et la compréhension mutuelle (échanges d'expériences respectives).
- Echanger de l'information " papier " sur les territoires et les acteurs.
- Sensibiliser les élus au projet : il est important que les élus s'approprient le projet avant le premier moment de rencontre avec les partenaires.
- Déterminer les moyens humains disponibles et les rôles de chacun dans l'organisation de cette première rencontre.
- Effectuer une liste précise et pertinente des personnes invitées : ne pas inviter seulement les techniciens et/ou le porteur de projet mais mobiliser également les décideurs locaux (élus), voire les partenaires financiers.
- Définir un ordre du jour et un programme très détaillés pour la rencontre et veiller à répondre aux deux objectifs principaux de la première rencontre :
 - faire connaissance avec les partenaires,
 - avancer dans la construction du projet.

Ceci implique un programme alliant moments de convivialité (visite du territoire, pauses déjeuner suffisamment longues...) et séquences de travail. Ce programme est le résultat d'un travail régulier entre les partenaires et doit être validé par les parties prenantes du projet.

- Distinguer, le cas échéant, un programme pour les techniciens et un programme pour les élus peut se révéler utile pour que chacun " trouve son compte ".

Le GAL Lubéron Lure présente quelques facteurs de réussite du projet lié notamment au choix réussi des partenaires :

- Une connaissance mutuelle entre les deux territoires datant de plusieurs années facilitant les premiers contacts ;
- Un partage des mêmes préoccupations entre les 2 territoires (le GAL Lubéron Lure et un Gal espagnol) en ce qui concerne l'approche globale d'espaces naturels soumis aux risques incendies.

Contact: Jérôme LUCCIONI, jerome.luccioni@paysdehauteprovence.com

En collaboration avec le(s) technicien(s) partenaire(s), réaliser une première présentation du projet, base de travail et d'échanges pour la première rencontre. Cette présentation doit être suffisamment précise mais pas figée afin que les partenaires puissent la compléter et l'enrichir (pas de projet " clé en main " préparé à l'avance).

Moyens techniques et logistiques nécessaires

- Disposer d'un technicien/animateur et/ou d'un porteur de projet et/ou d'un élu ayant du temps à consacrer à la coopération.
- Maîtriser la langue du Pays partenaire pour les projets de coopération transnationale (une langue commune) ou s'entourer d'interprètes professionnels afin d'éviter tout malentendu.
- Préciser les modalités de prise en charge des frais.
- Elaborer dès le départ un programme logistique : moyens d'hébergements, moyens d'accès...

Dans le cadre du programme LEADER II, le GAL Euradour a mis en place un programme de coopération avec le Luxembourg autour de la thématique de l'eau. Après plusieurs rencontres avec le GAL partenaire, voici les principaux enseignements à tirer :

- être très attentif et rigoureux dans l'organisation des rencontres,
- se donner des objectifs "relationnels" entre acteurs et non pas seulement des objectifs d'efficacité en terme de contenu de la coopération transnationale,
- prévoir un temps de préparation assez conséquent.

Les GAL Montagne Ardéchoise et LEADER Volcan dans le cadre de leur projet LEADER II autour du thermalisme avec des GAL espagnols et autrichiens ajoutent les recommandations suivantes :

- prévoir des temps de rencontre suffisamment longs et des programmes suffisamment souples pour pouvoir le cas échéant les modifier si la situation le permet,
- créer un cadre de travail et bénéficier éventuellement d'appuis extérieurs,
- prévoir des temps aménagés pour les élus, et des niveaux d'association différents car les premières discussions sont très techniques.

Veiller à son bon déroulement



- **Respecter le programme de travail**
- **Evaluer la capacité à travailler ensemble**
- **Préparer la phase opérationnelle du projet de coopération**
- **Engager la négociation sur la répartition des rôles (chef de file...)**

- Identifier dès le départ la structure et la personne qui réaliseront le bilan de cette première rencontre.
- Nommer un animateur, extérieur ou non au territoire, pendant le déroulement de la rencontre.
- S'assurer que chaque partenaire présente sa structure, son fonctionnement, ses motivations, sa stratégie, ses objectifs dans le volet 1, ses attentes et besoins en matière de coopération et les modalités d'attribution des financements de chaque pays (Prévoir des présentations papier et PowerPoint, si possible dans les langues des partenaires).

- Surmonter l'éventuelle barrière des langues pour les projets de coopération transnationale : se doter d'une interprétation professionnelle ayant connaissance du thème et du contexte (ne pas se contenter d'un technicien du GAL maîtrisant plus ou moins bien la langue des partenaires).
- Définir/rappeler des objectifs communs et spécifiques et examiner la compatibilité des objectifs propres et spécifiques de chaque partenaire.
- Définir les fonctions et le partage des responsabilités : qui fait quoi et quand ?

Le GAL Terres Romanes en Pays Catalan présente le déroulement de la rencontre entre les partenaires :

" Il y a eu des réticences : suspicion de récupération, d'hégémonisme, querelles de clochers entre territoires et entre partenaires (par ex : institutions, professionnels/amateurs). Cependant, le projet tombait sous le coup de l'évidence. La discussion a été très ouverte avec un collège exécutif transparent et une interconnaissance des acteurs (ce qui peut avoir des avantages et des inconvénients).

La possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire pour ce projet, une fois que l'idée de programme de coopération a été envisagée, a facilité les choses, dans certains cas (carotte attrayante), l'a rendu plus difficile dans d'autres (craintes quant à l'équité des répartitions financières).

Contact : Paul MIGNON et Séverine CASASAYAS - Pays66500@libertysurf.fr

Dresser le bilan



Bien capitaliser et communiquer sur les résultats de cette première rencontre

- Formaliser rapidement par écrit le bilan de la journée (compte-rendu, relevé de décision) en collaboration avec chaque partenaire (validation), en discuter collectivement au sein du GAL/groupe de travail et le faire valider par tous les partenaires,
- Communiquer ensuite très largement sur les résultats de cette rencontre.
- Valider l'intérêt des responsables locaux.
- Définir collectivement un premier plan d'action et un échéancier.
- Se lancer dans l'écriture du projet (Cf. Fiche 5. Formaliser et valider le programme d'actions).

Dans le cadre de la mise en place du réseau européen " Des moutons et des hommes " (LEADER II), le GAL Pays de Gâtine témoigne de l'importance de la première rencontre : " Cette rencontre était composée de visites de terrain et d'échanges avec les maires. L'objectif était de se découvrir mutuellement, de "voir si le courant passe", sachant que côté Mouton Village on savait assez précisément vers quels types de projet de coopération on souhaitait aller.

Le résultat de cette première rencontre est très positif. La délégation rentre avec le sentiment qu'une coopération est possible. Certes, il existe beaucoup de différences entre les territoires français et espagnols. (...) Mais, on ressent la même approche du développement local.

Coopération transnationale : aide de 3 000 euros pour passer " De l'idée au projet "

Pour les projets de coopération transnationale, une subvention de 3 000 euros est prévue " de l'idée au projet " afin de soutenir l'organisation de ce premier temps de rencontre entre partenaires.

Cette aide (non obligatoire) à la mise en œuvre de votre projet de coopération transnationale permet de prendre en charge vos frais de déplacements et de séjour, d'interprétariat et d'assistance technique légère. Cette enveloppe s'élève à 3 000 euros par GAL français impliqué dans un projet de coopération transnationale, dans la limite de 12 000 euros par projet (soit 4 GAL).

Pour bénéficier de cette première aide, il vous suffit de déposer un dossier complet auprès de votre DR CNASEA dès que vous êtes prêts ! N'hésitez pas à demander conseils et avis auprès de votre RIA et de l'UNA.

Quelques conseils pour déposer un dossier " 3 000 euros "

A quoi sert un dossier "de l'idée au projet" ?

Seul un premier échange entre partenaires peut permettre d'affiner le contenu d'un projet de coopération et de définir les modalités de mise en oeuvre. Toutefois, une réunion de quelques jours ne peut aboutir à des résultats concrets que si elle a été bien préparée en amont. Cette préparation implique la définition, avant la rencontre, de pistes potentielles de travail en commun. Cette liste de pistes sert de fil rouge au moment de la rencontre et permet de structurer les échanges et les débats. Certaines pistes sont abandonnées, d'autres ajoutées mais la réunion permet de se mettre d'accord sur les étapes futures du projet et sur les conditions de leur réalisation (programme de travail, répartition des tâches, calendrier des actions...). Le Comité d'attribution insiste pour que les demandes de financement 3 000 euros présentent des pistes d'actions communes dont la faisabilité sera vérifiée au cours des premières rencontres.

Favoriser l'ouverture des territoires

Le Comité national de sélection souhaite encourager les GAL à s'ouvrir vers les Pays situés hors du territoire communautaire, notamment MEDA et PECO, malgré la difficulté apparente de ce type de coopération. Un travail en commun sur un thème très précis et concret est souvent la porte d'entrée la plus facile à ouvrir pour coopérer avec ces pays.

Rappel de la procédure

Les demandes de financement déposées au titre des 3 000 euros peuvent se faire en continu et sont à déposer sans attendre. Comme prévu dans le programme national, les projets 3 000 euros sont sélectionnés par un Comité d'attribution rassemblant des représentants de la DATAR, du CNASEA et de l'Unité Nationale d'Animation.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE



- Une connaissance mutuelle des partenaires et des ressources humaines mobilisables
- Une confirmation du choix des partenaires
- Un approfondissement des premières pistes identifiées
- Un nouvel échéancier mis en place avec les partenaires
- Une présentation précise des missions de chacun
- Des décisions actées à la suite de cette première rencontre

RESSOURCES À MOBILISER



- Procédure : formulaire 3 000 euros
- Procédure : lettre de remboursement 3 000 euros
- Procédure : rapport d'exécution 3 000 euros
- Procédure : formulaire remboursement 3 000 euros
- Article web : " réussir son projet de coopération transnationale dans LEADER II ", session technique de Poitiers, 1998, UNA LEADER II

Formaliser et valider le programme d'actions

La première rencontre a lancé la phase opérationnelle de votre projet : désormais, un travail en continu avec les partenaires est nécessaire pour approfondir le projet de coopération.

Comment mettre en place avec les partenaires un plan ou un programme d'action réaliste et efficace ? Comment organiser le partenariat ? Comment impliquer l'ensemble des acteurs locaux, en gardant le dynamisme de la 1^{ère} rencontre ?



Concrétiser les ambitions communes



Définir les objectifs et les opérations de l'action commune

Assurer une adhésion de tous les acteurs au projet

- Formaliser les objectifs communs au projet et spécifiques à chaque territoire.
- Préciser les opérations concrètes et les porteurs au niveau local et au niveau global du projet.
- Préparer un planning des prochaines étapes jusqu'au dépôt du dossier et répartir les tâches entre le GAL chef de file, les GAL partenaires et les partenaires du projet : la rédaction du projet, la coordination, la validation, les futurs temps de rencontres...
- Prévoir entre ces rencontres, un travail approfondi de chacun : tous les partenaires - pas seulement le chef de file - doivent s'impliquer dans le montage du projet. Il est important de garder un contact permanent entre tous les partenaires (mail, téléphone...) pour s'assurer du maintien de leur adhésion.
- Communiquer largement sur les premiers résultats de la première rencontre et les prochaines étapes à venir.



Mettre ces éléments par écrit permet de les clarifier et de les valider entre tous les partenaires (financiers, bénéficiaires directs). Ce travail peut amener les acteurs à trouver des compromis face à d'éventuels désaccords mais est nécessaire à la bonne compréhension et à la constitution d'un programme d'actions...

Elaborer le programme d'actions

OBJECTIF

Traduire les objectifs dans un programme d'action détaillé

- Découper le projet par grande phase et identifier les opérations (arbres d'objectifs).
- Déterminer le coût prévisionnel et le plan de financement.
- Déterminer les responsabilités de chaque partenaire du projet et définir le rôle de chacun dans la mise en place et le suivi de l'action (Qui fait quoi ?).
- S'assurer de la participation de tous les partenaires dans la mise en œuvre du projet de coopération et notamment les partenaires financiers.
- S'engager dans la constitution du dossier de financement.

Rôle et missions spécifiques

<p>GAL chef de file</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Pilotage et coordination des actions de coopération ● Coordination financière du projet et responsabilité administrative et financière vis-à-vis du CNASEA ● Animation et suivi du projet de coopération (état d'avancement financier, pilotage des échanges, établissement et transmission des comptes rendus...) ● Préparation du rapport d'exécution
<p>GAL partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Animation et suivi du projet de coopération ● Responsabilité administrative et financière vis-à-vis du chef de file du projet, des éventuels autres partenaires et du CNASEA pour les opérations sur lesquelles il s'est engagé.
<p>Porteurs d'opérations financées dans le cadre du volet 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certaines opérations concernant le projet de coopération peuvent être mises en œuvre par diverses structures situées sur le territoire du GAL. Elles pourront alors mobiliser des co-financements locaux, y compris de l'autofinancement comme dans le cadre du Volet 1.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Programme détaillé du projet : arbres d'objectifs, description concrète des opérations
- Rétro planning très précis : calendrier, ressources

RESSOURCES À MOBILISER

- Procédure : lettre de remboursement 3 000 euros
- Procédure : rapport d'exécution 3 000 euros
- Procédure : formulaire remboursement 3 000 euros
- Article web : " réussir son projet de coopération transnationale dans LEADER II ", session technique de Poitiers, 1998, UNA LEADER II
- Article web : la coopération transnationale dans le cadre de LEADER II : " Leçons du passé, outils pour le futur ", Observatoire européen LEADER II, 2001.

Rechercher des moyens techniques et financiers

Votre projet avance... il est temps pour vous de constituer votre dossier de financement pour un projet de coopération interterritoriale ou transnationale. N'oubliez pas de vous référer à la note de procédure du volet 2 "coopération" rédigée par le CNASEA.



Monter son dossier de financement

Constituer la demande de financement

OBJECTIF

Un dossier de candidature pour la mise en œuvre d'une action de coopération comporte trois parties distinctes et complémentaires :

- une partie descriptive du projet,
- une partie technique constituée d'une fiche action par GAL français demandant un financement FEOGA pour la mise en œuvre du projet de coopération,
- des annexes décrivant les territoires (présentation des territoires non bénéficiaires de l'initiative organisés selon l'approche LEADER), les délibérations des Comités de programmation des GAL partenaires et lettres d'intention des partenaires non LEADER, les RIB...

- Préciser le rôle de chaque partenaire : rédaction, mobilisation des co-financements, ...
- Définir le mode de répartition des financements et la façon dont les factures seront prises en charge, surtout pour celles qui concernent directement l'action commune et donc l'ensemble des partenaires :
- l'engagement financier des différents partenaires n'est pas obligatoirement équivalent : chacun intervient en fonction de sa mobilisation et de ses possibilités.
- Une facture relative à une action commune peut :
 - soit être payée par un seul partenaire, les autres prenant en charge des factures liées à d'autres actions communes ;
 - soit être répartie entre les différents partenaires (selon des modalités qui sont à convenir) : dans ce cas, pour des raisons administratives, le prestataire devra émettre des factures individuelles qu'il adressera à chaque partenaire.

Définir avec précision les principaux postes du budget

- Salaire et charges d'un technicien LEADER spécifique coopération
- Financement des opérations (projet en lui-même, actions de communication et de promotion...)
- Assistance technique extérieure spécialisée (contenu et modalités à définir)
- Edition de documents et de supports divers (y compris frais de traduction)
- Dépenses afférentes aux rencontres (accueil de délégations extérieures, missions à l'extérieur)

Préciser les financements mobilisés

- Dotation de 50% de FEOGA-O pour la totalité du projet (peut être adaptée opération par opération)
- Dotations du Volet 2 pour le financement du technicien LEADER spécifique coopération seulement si les capacités d'animation du programme LEADER+ sont faibles
- Co-financement des collectivités et structures locales mobilisées sur des projets de coopération
- Autres financements publics et privés

Mobiliser les acteurs du réseau LEADER+ :

- la Délégation régionale du CNASEA : conseils sur la procédure, l'éligibilité des actions et la présentation de la demande de financement ;
- les RIA : accompagnement technique des porteurs de projet, conseils au quotidien, recherche de partenaires ;
- l'UNA : pré-instruction des projets, appui méthodologique, recherche de partenaire(s).
- Recourir à une assistance technique externe : RIA, consultants, réseaux de développement local...
- Déposer son dossier de demande de financement à la Délégation régionale du CNASEA dont dépend le GAL chef de file, avant chaque Comité national de sélection (4 par an). Les dates sont indiquées dans la lettre GAL'axie+.

Conseils pour monter son dossier de financement

Coopération interterritoriale ou transnationale	Quelques conseils
1. Une délibération du Comité de programmation par GAL français	Si elles ne sont pas fournies dans le dossier, celui-ci est considéré comme incomplet et donc non éligible. Toutefois, si pour des questions de calendrier, une délibération du Comité de programmation ne peut être jointe au dossier, une lettre d'intention du Président précisant la date de passage en Comité de programmation est suffisante.
2. Une présentation des territoires non GAL	La présentation doit être environ de 2 pages. La description des partenaires et la genèse du projet sont des éléments importants pour saisir les perspectives du projet.
3. La présentation des objectifs du projet de coopération	Le dossier doit expliquer clairement comment le projet de coopération prolonge la stratégie développée au titre du volet 1 pour les GAL et quelle est la cohérence avec les projets locaux pour les partenaires non LEADER..
4. Un document présentant le rapport existant entre le projet et les stratégies des territoires partenaires	
5. Un descriptif de l'action commune prévue et de l'intervention des différents types de maîtres d'ouvrage concourant au projet	Les membres du CNS souhaitent des éléments précis sur les personnes et structures qui vont réaliser les actions. Si ces personnes et structures ne sont pas à citer nommément, il est important d'être précis sur leur nature (ex : " association " sera insuffisant mais " associations culturelles " pourra suffire.) .
6. Les résultats attendus et les impacts prévus du projet de coopération	Un projet de coopération ne peut se limiter au stade du simple transfert à sens unique. Si votre projet présente une forte composante échange et/ou transfert, il doit comporter une action commune minimum.
7. Une présentation du calendrier des opérations à conduire et des moyens mobilisés	L'animation et la coordination du projet doivent être détaillées.
8. Le budget global du projet de coopération	Le CNS doit disposer d'éléments concrets pour juger de la pertinence du plan de financement proposé, notamment en terme de moyens humains affectés au projet de coopération : tous les postes budgétaires doivent donc être définis précisément.
Une fiche action par GAL français impliqué financièrement	Calendrier et budget précis

La sélection d'un projet de Coopération

- Le Comité National de Sélection Volet 2 Coopération se réunit pour sélectionner les projets inter-territoriaux et transnationaux environ tous les 3 mois. Les dossiers complets sont à envoyer auprès de la Délégation Régionale CNASEA dont dépend le GAL français chef de file, environ trois semaines avant chaque session : ce délai entre le dépôt du dossier et le jour du Comité de sélection permettra à l'UNA et au CNASEA de bien comprendre la logique des projets déposés et de vous contacter pour d'éventuels compléments d'information : lien avec stratégie, la genèse du projet, l'implication des GAL partenaires...
- Les informations doivent être transmises aux membres du CNDS au moins 15 jours avant sa tenue pour qu'ils puissent prendre connaissance des dossiers.



Pour la Commission européenne, le volet coopération constitue un élément fondamental de LEADER+ : " L'initiative soutient la création de partenariats de grande qualité entre les différentes parties ; les autorités de gestion accorderont une attention particulière à la qualité des projets résultant du niveau de participation des partenaires, de la pertinence des mesures proposées par rapport aux objectifs du projet, de la validité ".

Le CNS prend en compte la méthodologie, le contenu, la clarté du budget et de la gestion du projet proposé, et plus précisément :

	Éléments de questionnement
Partenariat	Origine et nature du partenariat, engagement réciproque, nature des acteurs impliqués, relations porteurs de projet/GAL ...
Intégration dans la stratégie territoriale	Valeur ajoutée du projet, prolongement de la stratégie territoriale Volet 1, articulation avec les autres actions engagées, pertinence vis-à-vis des enjeux de développement...
Nature du projet	Opérations communes concrètes (plus qu'une intention et/ou un échange d'expériences), bénéficiaires, projet ambitieux, caractère pilote...
Modalités techniques	Faisabilité technique, calendrier, modalités pratiques, méthodologie et organisation, anticipation des problèmes, indicateurs de suivi de l'action...
Modalités financières	Budget réaliste et cohérent, plan de financement, si possible devis, faisabilité financière, engagement des différents acteurs...

Elaborer et signer un accord de partenariat



- Conventionner avec ses partenaires et le CNASEA
- Valider le projet et ses objectifs entre tous les partenaires
- S'accorder sur les modalités d'organisation techniques et financières du projet

OBJECTIFS

- Votre projet a été accepté par le CNS. Vous devez maintenant conventionner avec le CNASEA (avenant) et avec vos partenaires (accord de partenariat). En l'absence d'une structure commune, l'accord de partenariat formel permet de préciser tous ces aspects et contribue à assurer une gestion transparente et la clarté des engagements réciproques. La Commission le rend obligatoire pour tout projet.



Selon la Commission européenne, pour garantir une gestion efficace, il importe de préciser, dès le début du projet, les objectifs à atteindre, la manière dont les responsabilités (en matière de gestion, de coordination, de suivi, et d'évaluation) doivent être partagées et les contributions financières dans le cadre du partenariat de coopération.

- Organiser une nouvelle rencontre " officielle " avec les parties prenantes du projet (élus, partenaires financiers...) pour signer l'accord de partenariat.
- Inscrire dans cet accord : le rôle de chacun, les disponibilités en ressources humaines sur le projet de coopération de chacun, le budget général, les avenants possibles, le descriptif des modalités techniques, le dispositif prévu pour l'évaluation, le calendrier...



Cet accord peut paraître simplement formel mais il est déterminant pour la mise en œuvre du projet.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE



- Identification des contreparties financières
- Répartition des missions de chacun

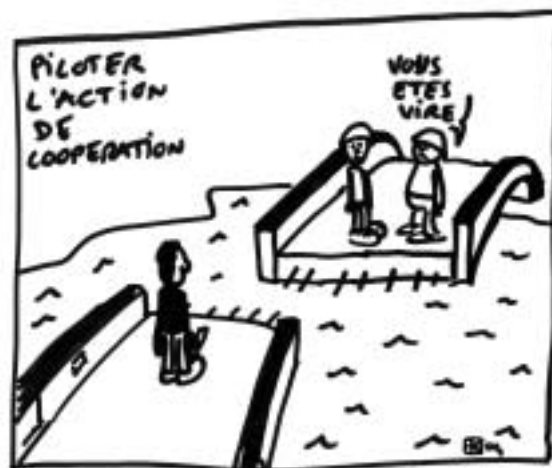
RESSOURCES À MOBILISER



- Procédure : fiche action volet 2
- Procédure : formulaire de dépôt de dossier coopération
- Procédure : modèle d'accord de partenariat, CNASEA
- Article Web : " pourquoi mon projet de coopération n'a pas été retenu ? "

Mettre en œuvre et piloter l'action de coopération

Un projet transnational/interterritorial est conduit à la fois au niveau transnational/interterritorial et au niveau local. Dans le premier cas, il s'agit de vérifier le bon déroulement des opérations, de les coordonner, de gérer les financements engagés et d'évaluer les résultats de la coopération, notamment sur le plan de la qualité. Au niveau local, il s'agit de mettre ces résultats au service du développement du territoire : décliner le projet pour le territoire, le valoriser pour enrichir la stratégie locale.



Conduire le projet de coopération



OBJECTIF

Créer des outils facilitant la conduite et le pilotage du projet de coopération

- Mobiliser des ressources humaines nécessaires :
 - dans chaque GAL : un animateur à temps partiel ou à temps plein, financé en partie par le volet 2, en charge de la coopération pour assurer la mise en place et le suivi des opérations ;
 - dans le GAL chef de file : un animateur dûment mandaté pour coordonner l'ensemble du projet, avec l'accord de tous les partenaires.
- Se référer régulièrement à l'accord de partenariat pour veiller à respecter les différentes modalités inscrites et validées par les parties prenantes, notamment en terme de tâches à assurer et de délai. En cas de besoin, faire évoluer cet accord par voie d'avenant.



Si l'animateur en charge du volet 2 n'est pas impliqué sur le volet 1, un travail en étroite collaboration est nécessaire pour assurer l'articulation entre le projet de coopération et la stratégie LEADER+. Pour le(s) GAL non chef(s) de file, du temps doit également être dégagé pour la coopération afin de contribuer à la mise en œuvre et à la conduite du projet de coopération (même si celui-ci est piloté par le GAL chef de file).

Coordonner le projet de coopération

Mettre en place une instance de pilotage

Bâtir des outils de suivi pour ajuster le programme d'actions (au niveau local et au niveau de l'ensemble des partenaires) et/ou anticiper les changements

OBJECTIFS

Mettre en place des instances de suivi :

- un Comité de pilotage : pour un suivi plus " politique " des actions menées. Composé notamment d'un représentant de chaque territoire (au moins un élu), il permet de faire le point sur l'avancée des opérations programmées, de pointer les problèmes, d'identifier de nouvelles opportunités de développement, d'entériner des changements d'objectifs...
- un Comité de suivi technique : il permet de préparer les Comités de pilotage : documents à faire circuler pour le Comité de pilotage, ordre du jour, traduction des documents si besoin, compte-rendu de réunions...

Veiller à associer les divers financeurs et les comptables des organismes partenaires en amont de la mise en place des premières opérations et notamment dans le Comité de pilotage et dans l'élaboration des outils de suivi.



Elaborer un tableau de bord peut faciliter la conduite du projet de coopération. Mis en place par le GAL chef de file en collaboration avec les partenaires et acté par chacun, il peut contenir les informations suivantes :

Etat d'avancement du programme

- Les premiers pas du projet de coopération
- Construction et organisation du partenariat
- Montage du/des dossier(s)
- Consommation de l'enveloppe

Evolution du projet de coopération

- Partenaires
- Objectifs du/des opération(s)
- Porteurs du projet

Bilan de l'action

- Objectifs attendus
- Indicateurs de résultat
- Impacts sur le territoire
- Difficultés rencontrées
- Solutions retenues

Olivier BACCIALONE, GAL Val d'Adour, témoigne de la nécessité de mettre en place, au démarrage du projet, 2 tableaux de bords, actés par l'ensemble des partenaires :

- sur le plan organisationnel (étayé par un ensemble de conventions entre les partenaires principaux, mais aussi entre les partenaires principaux et les partenaires locaux) ;
- sur les activités qui seront réalisées (actions/ phasage/évaluation).

Contact : Olivier BACCIALONE, o.baccialone@val-adour.com

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Mise à disposition des ressources humaines, techniques et financières
- Création d'un Comité de pilotage et d'un Comité de suivi technique
- Mise en place et utilisation d'outils de pilotage : tableau de bord...

RESSOURCES À MOBILISER

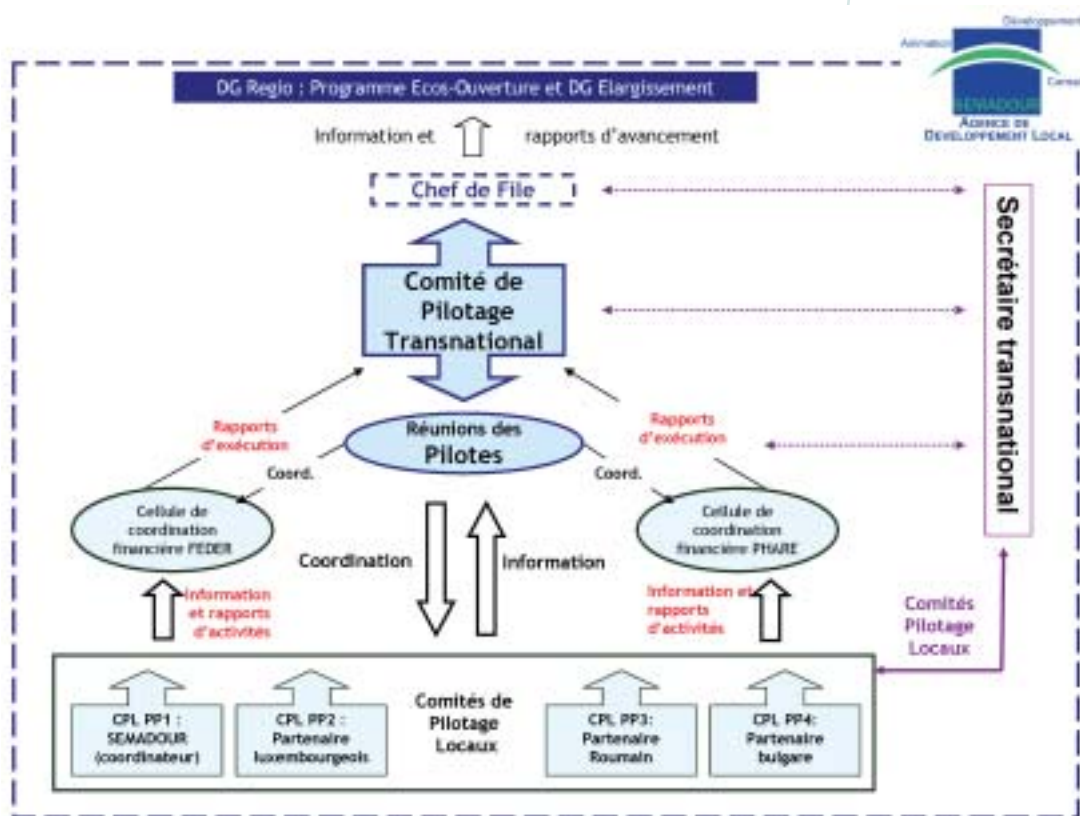
- Article Web : Evaluer la valeur ajoutée de l'approche LEADER, Observatoire européen LEADER II.

Architecture de la mise en œuvre du projet AQUA-FIL

Olivier BACCIALONE, GAL Val d'Adour, présente l'expérience de son territoire en matière de conduite et de pilotage du projet " AQUA-FIL " mené avec des bulgares, des roumains et des luxembourgeois dans le cadre d'ECOS-OUVERTURE. Selon lui, 3 points clés ont favorisé la bonne conduite du projet :

- S'organiser : mettre en place des comités locaux dans chaque territoire (composés de politiques, de techniciens), des comités transnationaux (composés de représentants de chaque territoire issus des comités locaux plus des représentants gestionnaires du programme DG.) et des réunions des pilotes issus de chaque territoire (coordinateur des actions des territoires locaux, responsable du projet sur le plan local).
- Recourir à un secrétaire transnational (consultant) : il est en charge de la coordination des actions de chaque territoire et de l'organisation des comités transnationaux.
- Prévoir une évaluation in itinere : une évaluation in itinere est en cours pour suivre les objectifs définis en début de programme et éventuellement décider de corrections à apporter aux actions pré-définies. Une évaluation finale externe pour poursuivre le programme vers d'autres orientations est également prévue.

Contact : Olivier BACCIALONE, o.baccialone@val-adour.com



Evaluer le projet de coopération

L'évaluation de la coopération est une étape essentielle à prévoir dès la définition du projet. Celle-ci doit s'intégrer dans la démarche d'évaluation du programme local LEADER+. Evaluer pour progresser, évaluer pour s'adapter, évaluer pour créer un outil d'aide à la décision... L'évaluation peut être " in itinere " et devient un outil de suivi. Elle peut être un outil de communication ou encore de capitalisation (évaluation ex-post) permettant de prendre du recul et de dresser un bilan final du programme et de ses impacts sur le territoire.



Mettre en place un dispositif d'évaluation



OBJECTIFS

- Choisir un dispositif d'évaluation pour mesurer les effets de la coopération : auto-évaluation, prestataire extérieur
- Impliquer l'ensemble des acteurs du GAL dans le dispositif d'évaluation
- Se concentrer sur la plus-value du projet de coopération
- Analyser les ajustements à réaliser pour les projets de coopération

- Construire collectivement une grille d'évaluation composée :
 - d'indicateurs quantitatifs : nombre de personnes touchées, évolution du chiffre d'affaires ;
 - d'indicateurs qualitatifs liés aux spécificités du programme LEADER : le partenariat, le caractère pilote des projets de coopération, articulation avec la stratégie globale.
- Tenter de dissocier les effets de la stratégie locale et l'incidence spécifique du travail en partenariat.
- Utiliser les tableaux de bord (Cf. Fiche 7) et impliquer les membres du groupe de travail " coopération " dans son alimentation.
- Mobiliser du temps pour assurer l'alimentation des outils de suivi nécessaires et formaliser la grille d'évaluation des projets de coopération.
- Mobiliser éventuellement un consultant extérieur pour mettre en place ces outils et /ou apporter un appui au GAL dans sa démarche d'auto-évaluation.

Communiquer sur les résultats



OBJECTIF

- Utiliser les résultats de l'évaluation (in itinere ou finale) :
 - pour communiquer et donner de la visibilité aux projets,
 - pour démontrer la valeur ajoutée de la coopération pour le territoire,
 - pour informer et mobiliser de nouveaux acteurs (susciter l'envie),
 - pour favoriser la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques,
 - pour informer décideurs et financeurs.

A partir des indicateurs remplis, préparer des documents " formalisés " présentant le bilan du projet, tant qualitatif (degré du partenariat, caractère pilote) que quantitatif (chiffre d'affaires, nombre d'entreprises impliquées, indice de fréquentation...)

Organiser des séances de restitution concrètes destinées à la presse locale et/ou à la population. Celles-ci peuvent être organisées à chaque événement du projet, à chaque résultat significatif pour présenter l'état d'avancement et les acquis du projet.

Reprenre les critères qualitatifs identifiés par le GAL et sélectionner les opérations de coopération transférables au sein du RIA ou des réseaux thématiques (LEADER ou non). Pour cela, il est nécessaire de mesurer le caractère pilote des actions et de dégager la valeur ajoutée générée par la coopération transnationale/interterritoriale :

- évaluation économique (richesses économiques créées et consommées ?);
- évaluation financière (projet viable à long terme sans intervention publique ?);
- évaluation sociale (organisation des ressources humaines ?);
- évaluation culturelle (affirmation de l'identité locale ?).

Utiliser les résultats de l'évaluation pour monter un autre projet dans le prolongement du premier ou différent.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Identification d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- Implication des membres du Comité de programmation dans le dispositif d'évaluation
- Elaboration de quelques documents formalisés présentant le bilan d'actions de coopération

RESSOURCES À MOBILISER

- Article Web : 2 études de cas LEADER II : la démarche d'autoévaluation l'évaluation du programme local du GAL
- Article Web : étude thématique " Evaluer le programme LEADER+ " , UNA LEADER+, juin 2004.
- Outil : liste indicative de bureaux d'études intervenant sur l'évaluation

Communiquer tout au long du programme

A chaque étape d'un projet de coopération, une communication adaptée au public et aux objectifs visés doit être mise en place. Chaque acteur impliqué dans LEADER+ doit, à son niveau, sensibiliser, promouvoir, convaincre de l'intérêt de la coopération et diffuser ses résultats ... Cette communication contribue en effet à la mobilisation des acteurs, à la création de nouveaux partenariats opérationnels, à la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques... bref au développement du territoire



Communiquer sur l'intérêt de la coopération



OBJECTIF

Faire des acteurs du développement du territoire les promoteurs de la coopération : élus, porteurs de projet, associations, membres du GAL...

- Convaincre, en amont, les principaux acteurs du territoire de l'intérêt de la coopération : création d'un support de communication très pédagogique en collaboration avec les RIA et l'UNA (Cf. Fiche 1). Ce travail peut être réalisé dans un premier temps par les animateurs des territoires puis relayé par d'autres acteurs, comme les porteurs de projets ou des élus.
- Développer une communication locale très " ciblée " sur les idées et/ou pistes d'actions de coopération retenues afin de susciter l'émergence de promoteurs potentiels (Cf. Fiche 2) : réunions locales, prospectus, presse locale, télévision locale... Tous les acteurs mobilisés autour de la coopération doivent alors en devenir les promoteurs et contribuer à leur niveau à cette communication. Les porteurs de projet peuvent plus facilement toucher les professionnels, les élus informer leurs homologues, les animateurs LEADER+ mobiliser les techniciens des autres structures de développement...

Communiquer pour avancer



OBJECTIF

Communiquer régulièrement avec le(s) partenaire(s) et les force(s) vive(s) du territoire pour les informer de l'état du projet et passer à l'étape suivante

- Entretien des relations régulières avec le(s) territoire(s) partenaire(s) et communiquer systématiquement sur les documents réalisés (Cf. Fiche 5). Ces échanges concernent non seulement les techniciens mais également les élus " porteurs " de la dimension de coopération dans chaque territoire.
- Communiquer largement sur le bilan de la première rencontre avec les partenaire(s) (Cf. Fiche 4). Outre une restitution " formalisée " de cette rencontre réalisée en collaboration avec les animateurs des territoires, tous les acteurs présents à cette rencontre se doivent en d'en devenir les promoteurs.
- Communiquer très en amont vers les partenaires financiers pour préparer ensuite la demande de financement (Fiche 5 et 6).

Communiquer pour diffuser expériences et bonnes pratiques

OBJECTIFS

- Diffuser les bonnes pratiques et les expériences ayant un caractère pilote aux autres territoires ruraux (français ou européens)
- Diffuser régulièrement un état d'avancement du projet et un bilan qualitatif et quantitatif des projets (Cf. Fiche 7).

○ Communiquer sur les projets pour lesquels la coopération amène une valeur ajoutée effective. Les porteurs de projet sont souvent les mieux placés pour présenter leur action et montrer les apports de la coopération.

○ mettre en réseau, diffuser des expériences et des bonnes pratiques à l'ensemble des territoires ruraux sont à la fois des facteurs de développement et des caractéristiques essentielles du programme LEADER+.

POINTS CLÉS POUR PASSER À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Disposer de plusieurs types de support de communication
- Prévoir une charte graphique pour harmoniser les documents diffusés par le GAL

RESSOURCES À MOBILISER

- Article Web : PowerPoint de présentation du volet 2 coopération LEADER+
- Article Web : PowerPoint de présentation du Guide coopération
- Article Web : 7 bonnes raisons de coopérer

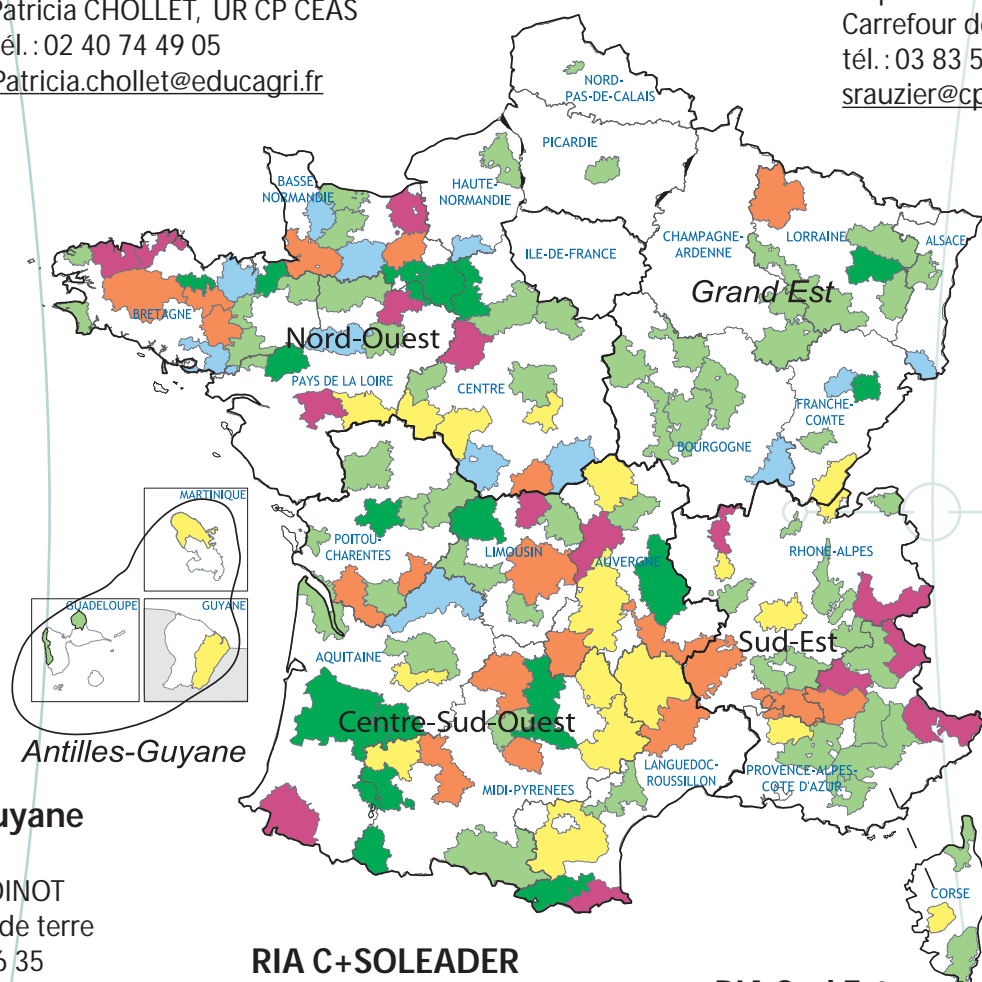
Vos contacts coopération au sein des Réseaux Interrégionaux d'Animation

NORIA

- Bénédicte FEUGER, CREAM
tél. : 02 31 66 18 30
Crean.vire@educagri.fr
- Patricia CHOLLET, UR CP CEAS
tél. : 02 40 74 49 05
Patricia.chollet@educagri.fr

RIA Grand Est

- Stéphanie RAUZIER
Carrefour des Pays Lorrains
tél. : 03 83 52 80 62
srauzier@cpl.asso.fr



RIA Antilles Guyane

- Catherine LORDINOT
GAL Nord Grande terre
tél. : 05 90 22 96 35
Communaute.ngt@wanadoo.fr

RIA C+SOLEADER

- Mohammed CHAHID
tél. : 06 86 26 95 67
mohammed.chahid@free.fr

RIA Sud Est

- Laetitia FAURE, CR Rhône-Alpes
tél. : 04 72 59 42 46
lfaure@cr-rhone-alpes.fr
- Lilian BAYLE, SCP
tél. : 04 42 66 71 76
Lilian.bayle@canal-de-provence.com
- Matthieu PAOLACCI
Carrefour rural Corse
tél. : 04 95 21 62 65
Europe-corse@wanadoo.fr

Vos contacts pour la coopération LEADER+ :



Unité Nationale d'Animation LEADER+

Cabinet RCT, 23 rue Raspail
94200 Ivry-sur-Seine, France
Tel : +33 (0)1 45 15 89 62
Fax : +33 (0)1 45 15 89 29

Laurent Delcayrou
l.delcayrou@rct-territoires.com
www.reseauloader.com



DATAR

1 avenue Charles Floquet
75007 PARIS
Tel : +33 (0)1 40 65 12 34

Chantal Moreau
chantal.moreau@datar.gouv.fr



CNASEA

2 rue Maupas
87000 LIMOGES
Tel : +33 (0)5 55 12 00 00
Fax : +33 (0)5 55 12 01 62

Roland Hamel
roland.hamel@cnasea.fr
Dorothee Duguet
dorothee.duguet@cnasea.fr

Edité en juin 2004.



Ce document est réalisé dans le cadre du Programme national LEADER+ financé par la Communauté européenne (FEOGA-O) et l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).